

Creditphoto Aimé Lichtenberger

La Vosgienne à l'honneur Paris SIA 2011

LE JOURNAL DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DE LA REGION ALSACE

Regards vers l'avenir...



Numéro 5 / 1^{er} semestre 2011

**Un partenariat
renouvelé**

page 6



**Régionalisation
des services**

page 20



**Le contrat d'objectif
Formation Emploi
«métiers de l'agriculture»**

page 22



Environnement

**L'agriculture
face aux défis
environnementaux**

page 24





Edito

Un contrat d'objectif

Le contexte agricole actuel est marqué par une crise généralisée qui a provoqué, en 2008 et 2009, d'importantes chutes de revenu au sein de la plupart des systèmes de productions. En 2010, la situation s'est améliorée mais les risques de fluctuations des prix sont encore importants du fait notamment de la dérégulation des marchés. Les distorsions de concurrence entre Etats membres de l'Union européenne pénalisent directement la compétitivité des exploitations françaises, et tout particulièrement celles des régions frontalières.

Au-delà de ces difficultés économiques à la fois structurelles et conjoncturelles, de nombreuses interrogations se posent quant à la réforme annoncée de la Politique Agricole Commune (PAC) en 2013 d'une part, et sur les impacts réels de la mise en œuvre des nouvelles réglementations européennes et nationales en matière environnementale d'autre part.

Enfin, de manière plus générale, l'agriculture se trouve aujourd'hui au centre d'un nombre important de préoccupations sociétales auxquelles elle se doit de répondre : qualité et accessibilité des produits agricoles régionaux, autonomie alimentaire, maintien des espaces ouverts et services à la population, ainsi que participation à la préservation et à la reconquête des ressources et milieux naturels. Bien que l'Alsace soit une région agricole diversifiée, elle n'échappe pas à ces difficultés.

Une très forte dominance des productions végétales
La vigne et les grandes cultures (maïs et autres céréales).
 Sont les deux filières qui rassemblent près de sept exploitations sur dix et sont à l'origine de 87 % de la richesse (valeur ajoutée brute) générée par l'agriculture professionnelle. Avec 15 700 ha, la vigne ne représente que 5 % de la SAU, mais génère près de 40 % du chiffre d'affaires de l'agriculture alsacienne.

En terme de surface, les céréales figurent en tête de file, et mobilisent un peu moins de 60 % de la SAU des exploitations alsacienne. En 2008, le maïs représente à lui seul près de 72 % de la surface céréalière; couplé au blé tendre, ils en totalisent 94 %.

La fluctuation des prix des céréales associés à l'apparition de la chrysmèle, pèse sur les perspectives d'avenir de la filière maïs. La modulation de 8 % en 2010, et qui passera à 10 % en 2010, se traduit, d'ores et déjà, par une baisse des aides directes de plus de 20 % pour les céréaliers et d'environ 15 % pour les éleveurs laitiers de plaine.

Mais, c'est surtout la dérégulation des marchés qui rend la situation complexe et l'avenir imprévisible tant pour nous que pour les pays importateurs et les pays pauvres en particuliers, confrontés à la flambée des prix de leur alimentation de base.

Il s'agit, en l'occurrence de l'un des défis, que la PAC d'après 2013, devra relever par la préservation du potentiel agricole de l'Union Européenne et sa capacité à répondre à la demande mondiale.

Chacun, désormais, à conscience que pour réussir cet objectif, il conviendra de mettre en place et en œuvre des instruments adéquats de stabilisation des marchés.

Le vignoble alsacien qui a mieux résisté qu'ailleurs à la crise viticole doit faire face et doit gérer une récolte 2010 notoirement inférieure à la moyenne. Sur un marché fortement concurrentiel et de plus en plus tourné vers l'export, le défi sera celui du maintien de nos parts de marché.

Avec des surfaces, certes, moins importantes, les secteurs des fruits et légumes, et l'horticulture jouent un rôle clé dans la diversification de notre agriculture régionale. Ces productions bénéficient en dépit de la forte concurrence, allemande en particulier, d'atouts régionaux incontestables :

- la proximité entre les lieux de production et de vente,
- la situation déficitaire dans notre région en produits frais et légumes,
- la diversité des productions qui permet aux producteurs de se placer directement sur le marché de la vente directe au détail,
- un appui technique performant relayé par des interprofessions régionales qui assurent avec efficacité leur rôle de coordination et de définition stratégique de leurs politiques.

Les productions animales: un secteur en restructuration

L'Alsace n'est pas une très grande région d'élevage (environ 20 % de la production agricole régionale en chiffre d'affaires). Ce secteur concerne pourtant 34 % des exploitations. Il est principalement orienté vers la production bovine permettant de valoriser les surfaces en herbe. Près de la moitié du cheptel est destinée à la production laitière.

Le système d'exploitation bovin lait concerne 9 % des exploitations professionnelles alsaciennes. Le secteur laitier a subi de très fortes restructurations au cours de ces 25 dernières années. L'Alsace a perdu un élevage laitier sur trois entre 2000 et 2007 (et seulement une exploitation céréalière sur dix). Le nombre de producteurs de lait a été divisé par 10 depuis 1983, année d'instauration des quotas laitiers, tandis que la production dans

le même temps s'est globalement maintenue. Le litrage moyen par producteur est passé de 38 000 litres en 1983 (50 % de la moyenne nationale) à 350 000 litres en 2009 (120 % de la moyenne nationale).

Ce secteur traverse une crise sans précédent en raison de la chute des cours et de l'augmentation du coût des aliments.

Pour sécuriser nos revenus, la contractualisation nourrit un grand espoir. Un équilibrable équilibre des marges entre la production et la transformation ne pourra que conforter nos filières et celle du lait en particulier.

Avec l'appui des pouvoirs publics dont le rôle sera capital dans la constatation des prix contractuels, le calcul des marges et en tant que de besoin, la mise en œuvre d'un système de nature assurantiel lorsque les marges sont sous pression, chaque acteur de la filière pourra tirer le meilleur profit de ce nouveau dispositif.

Une convention d'objectif pour notre agriculture régionale

Mais la politique européenne et nationale ne répondront jamais à tous les enjeux locaux.

Des adaptations, des renforcements, des mesures spécifiques sont toujours nécessaires pour, au plus proche des territoires, être en capacité d'anticiper et de réagir.

Dans cette perspective et cet esprit, le Conseil Régional Alsace, avec la Chambre Régionale d'Agriculture Alsace, a entrepris un travail de réflexion en vue de la signature d'un contrat d'objectif.

Ce contrat traduit notre volonté commune d'ajuster les politiques européennes et nationales, aux besoins de nos filières par un accompagnement régional spécifique adapté aux enjeux locaux.

Ce contrat d'objectif signé le 10 janvier dernier traduit cette ambition.

Les deux Chambres Départementales d'Agriculture du Bas-Rhin et du Haut-Rhin expriment cette même volonté en avançant sur le chemin de la mutualisation de leurs compétences respectives pour gagner en efficacité.

Tel est désormais le cas pour le contrôle de performance, l'I.P.G, le contrôle de croissance et des Machines à traire, et les conseils ovins, porcins, équins et apicoles.

Tel est le cas des domaines d'intervention des deux Services Formation et Emploi, des pôles Fruits et Légumes et Horticole.

Les deux Services Informatique sont aussi réunis en un pôle régional unique.

De nombreuses autres actions sont concertées entre nos deux Chambres Départementales d'Agriculture.

Cette démarche s'inscrit dans un mouvement d'adaptation continue des moyens et des compétences, dans le respect d'un service qui restera de proximité.

Laurent WENDLINGER
Président de la Chambre
d'agriculture du Haut-Rhin

Jean-Paul BASTIAN
Président de la Chambre
d'agriculture du Bas-Rhin

Interview de M. Philippe RICHERT, Président de la Région Alsace

La Région Alsace et la Chambre régionale d'Agriculture lancent une nouvelle stratégie régionale agricole pour la période 2011-2013

Le 10 janvier 2011, Philippe RICHERT, Président de la Région Alsace et Jean Paul BASTIAN, Président de la Chambre régionale d'Agriculture, ont signé la première convention régionale d'objectifs en faveur de l'agriculture alsacienne.

Pourquoi cette convention ?

Au même titre que l'agriculture française dans l'ensemble, chacune des filières de l'agriculture alsacienne doit faire face à un ensemble de difficultés et d'incertitudes dont l'ampleur n'a jamais été égalée ; et ce, alors même que l'activité agricole représente des enjeux multiples tant à l'échelle régionale et locale.

Je pense par exemple à sa contribution au maintien d'emplois localisés ou à la qualité de l'alimentation pour nos citoyens. Mais aussi bien évidemment aussi à son impact sur l'aménagement de notre territoire ainsi que sur notre environnement. Je suis ainsi très attentif à l'agriculture alsacienne : cette dernière est un atout important pour notre région et il convient de veiller à son avenir en l'accompagnant de façon judicieuse.

L'agriculture a d'ailleurs été rattachée à la Commission « Développement économique et Emploi », confirmant la volonté du Conseil Régional de soutenir ce secteur en tant qu'activité économique régionale à part entière, créatrice de richesses et d'emplois.

Dès le début de la mandature, j'ai rencontré le Président de la Chambre Régionale d'Agriculture M BASTIAN et nous avons décidé de travailler en synergie afin de répondre à la nécessité de construire ensemble une stratégie à moyen terme adaptée.

Comment a-t-elle été élaborée ?

Pour donner un nouvel élan dans les trois prochaines années à ce secteur clé de l'économie alsacienne, la Région Alsace a lancé - au courant

du second semestre 2010 - en partenariat avec la Chambre régionale d'agriculture, une vaste consultation sur l'avenir de l'agriculture alsacienne et les moyens d'en assurer la pérennité.

Le lancement de cette consultation, avec l'ensemble des représentants de la profession agricole, a eu lieu le 10 mai 2010. Depuis des réunions de travail thématiques animées par François LOOS et Monique JUNG, se sont déroulées en juillet et octobre 2010.

L'objectif était de faire un tour d'horizon de l'agriculture alsacienne, de ses forces, de ses faiblesses et d'instituer un dialogue de qualité entre les professionnels, leurs partenaires institutionnels et la collectivité territoriale. Ces travaux préalables ont ainsi permis de mettre à plat les enjeux, filière par filière.

Les réflexions des groupes de travail ont révélé que même si l'ensemble de l'agriculture alsacienne est touchée par la crise, chaque secteur d'activité l'est différemment : certaines filières souffrent de l'impact de nouvelles négociations européennes (OMC, nouvelle PAC), nationales (gestion des DPU, des MAETER), d'autres de marchés globaux en difficultés. Les outils à mettre en œuvre sont bien à apprécier, secteur par secteur, afin que les leviers d'interventions régionales soient en adéquation avec les problématiques de chacun.

Les discussions ont été très riches et très abouties et je tiens à remercier l'ensemble des participants pour leur active contribution à cette concertation. L'agriculture alsacienne est riche de ses représentants agricoles : tous ont montré qu'ils avaient une approche d'ensemble de l'agriculture alsacienne intégrant certes les aspects socio-économiques et environnementaux, mais également patrimoniaux et culturels associés.

Le 18 octobre 2010, une dernière rencontre a permis de présenter à l'ensemble des participants impliqués dans la démarche, les objectifs et les actions proposées suite aux concertations. C'est la Commission permanente du Conseil Régional d'Alsace du 10 décembre 2010 qui a validé la stratégie d'intervention agricole 2011-2013, en faveur de l'agriculture alsacienne.

Enfin le 10 janvier 2010 Jean Paul BASTIAN, et

moi-même, avons signé la première convention régionale d'objectifs en faveur de l'agriculture alsacienne. C'est vraiment dans le cadre d'un travail partenarial qui s'est effectué en toute confiance mutuelle que s'est construite la nouvelle stratégie régionale agricole pour la période 2011-2013.

Quelles nouvelles actions pour 2011 ?

De nouveaux débouchés locaux

Parmi les éléments de réflexion, la vente en circuits courts semble est apparue comme une première réponse adaptée à la situation actuelle : il s'agit de miser sur la proximité et de développer de nouveaux marchés locaux (Restauration Hors Domicile, cantines scolaires, etc..).

Toujours dans cette optique de valorisation de proximité, l'Alsace dispose de nombreuses pro-



ductions agricoles de qualité et c'est cette qualité qui doit permettre de vendre encore mieux une production agricole dans un bassin de consommation particulièrement riche et sensible aux produits du terroir. Le développement - sur ces circuits de proximité - des filières fruitières et légumières d'Alsace est, par exemple, un des atouts de l'agriculture alsacienne qu'il convient d'accompagner. Sur la base de ces constats, il est proposé, dès 2011 d'élaborer un **schéma de développement régional des circuits de proximité** avec pour objectifs principaux de :

- travailler aux rapprochements possibles entre les producteurs agricoles et les IAA afin de renforcer l'utilisation de matières premières agricoles locales dans les produits transformés ;
- structurer les filières de production, notamment laitières ou maraîchères, afin de permettre l'approvisionnement des circuits longs (grande distribution et la restauration hors domicile RHD) ;
- organiser un développement cohérent de la vente directe sur le territoire.

Mais bien évidemment ce type de débouchés ne peut se généraliser à l'ensemble de l'agriculture alsacienne ; d'autres circuits de vente, de nouvelles productions - par forcément alimentaires d'ailleurs-, l'entretien des paysages et le maintien du cadre de vie, la préservation de l'environnement (notamment dans les zones de captages) peuvent également constituer de nouvelles pistes économiques à explorer. Il faut veiller à maintenir un lien entre la production et le territoire.

L'Agriculture Biologique

L'objectif affiché dans la convention reste celui défini dans le plan d'accompagnement de l'AB alsacienne défini en 2007 : atteindre 6 % de la SAU en bio à l'horizon 2013.

Afin d'encourager la structuration de certains secteurs encore peu développés à l'échelle régionale et potentiellement porteurs, il est proposé de mettre en œuvre des plans d'actions dédiés spécifiquement à une production préalablement identifiée avec la profession agricole (ex : 2011 : aide à la production biologique avicole). L'aide régionale portera essentiellement sur les investissements productifs des exploitants. Elle viendra compléter le dispositif actuel en faveur de la filière Bio alsacienne.

Les filières Fruits et Légumes

Concernant les filières fruitières et légumières, l'objectif affiché dans la convention est le doublement à 3 années de la part des produits alsaciens consommés en région pour atteindre 40 % de la consommation alsacienne (actuellement 20 % de fruits et légumes consommés en région sont produits en région quel que soit le circuit de commercialisation).

La Région Alsace soutiendra notamment le recrutement d'un chargé de développement qui accompagnera techniquement les nouveaux producteurs alsaciens (reconversion d'ateliers céréales ou tabac vers le maraîchage) ; de nouvelles stratégies d'accompagnement des filières seront également mises en œuvre afin de trouver de nouveaux débouchés à la production alsacienne. A ce titre, des audits de développement et de structuration seront conduits en lien avec la profession agricole. Tout ce panel d'accompagnement viendra compléter le dispositif régional en faveur de la filière fruits et légumes.

Un aménagement équilibré du territoire

Les actions spécifiquement réservées à certains territoires répondent à la volonté de la Région de veiller à la cohésion territoriale de l'Alsace, tout en soutenant le développement économique des territoires les plus fragiles (zone périurbaine) et des zones rurales les plus éloignées des centres urbains et industriels (Massif Vosgien).

En zone périurbaine, la **préservation du foncier agricole** est un enjeu prégnant : la conservation des espaces agricoles se heurte aux logiques d'urbanisation et à la compétition des espaces. La problématique est transversale et touche les politiques d'aménagement, d'urbanisme et de transports des collectivités.

Dès 2011, une réflexion coordonnée sur la pression foncière et l'étalement urbain en Alsace, en lien avec le concept d'agriculture urbaine, sera engagée avec pour but d'atteindre les objectifs de réduction de 50 % de la consommation d'espaces agricoles d'ici 2020 fixés par la Loi de Modernisation Agricole.

L'**observatoire de la consommation d'espaces**, porté conjointement par l'Etat et la Région, intégrera le suivi de la consommation des surfaces agricoles, et permettra d'officialiser un état des lieux des espaces et de veiller au long terme que leur maintien ou développement stratégique soient conduits et traduits dans les documents d'urbanisme. En parallèle la Région Alsace veillera à soutenir plus spécifiquement les actions



de promotion de l'agriculture portées par les acteurs d'un territoire si ces dernières sont inscrites dans une politique de gestion urbaine globale de la collectivité ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) concernés. Toutes ces actions seront ainsi développées en lien avec la profession. Elles témoignent de ma volonté et de celle de mes collègues élus régionaux d'être pleinement aux côtés des professionnels du monde agricole et de notre engagement à faire face aux défis se posent pour ce secteur.



Un partenariat renouvelé

La politique agricole de la Région Alsace, élaborée en partenariat avec les chambres départementales d'agriculture, les représentants des différentes filières agricoles et les Départements, accompagne et encourage depuis de nombreuses années une agriculture de qualité, innovante, respectueuse de l'environnement et garante de l'équilibre des territoires.

Au-delà d'un premier objectif de réajustement des aides régionales, la réflexion menée au travers des groupes de travail thématiques qui se sont réunis au cours de l'année 2010 porte sur la définition d'une stratégie nouvelle, partenariale, concrétisée au travers d'une convention d'Objectifs avec la Chambre régionale d'Agriculture.

Cette réflexion régionale s'inscrit de fait dans le prolongement de la politique agricole européenne et nationale et en complémentarité avec les interventions des autres collectivités; la volonté partagée des partenaires d'une mutualisation et de rationalisation des moyens s'envisage en effet au travers de stratégies de développement agricole conçues à l'échelle du territoire alsacien et intégrant les différents interlocuteurs régionaux.



Signataires et partenaires associés à la présente convention

La présente convention est conclue entre :

Les signataires :

- la **Chambre régionale d'Agriculture d'Alsace, représentée par son Président,**
- le **Conseil Régional d'Alsace, représenté par son Président.**

Les partenaires associés à la réflexion :

Organisations professionnelles

- Alsace Qualité
- Association Régionale des Industries Agro-Alimentaires (ARIA)
- Association pour la Relance Agronomique en Alsace (ARAA)
- Association des Viticulteurs d'Alsace (AVA)
- Chambre départementale d'Agriculture du Haut Rhin
- Chambre départementale d'agriculture du Bas-Rhin
- Confédération paysanne d'Alsace
- Confédération des Producteurs de Fruits d'Alsace
- COOP de France Alsace
- Fédération des Coopératives Agricoles d'Alsace
- Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Bas-Rhin (FDSEA 67)
- Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles du Haut-Rhin (FDSEA 68)
- Fédération des Producteurs de Fruits du Bas-Rhin
- Jeunes Agriculteurs 67
- Jeune Agriculteurs 68
- Syndicat Betteravier d'Alsace
- Syndicat des Vignerons Indépendants d'Alsace (SYNVIRA)

Interprofessions

- Association interprofessionnelle de la production et de l'industrie des viandes (INTERBOVI)
- Association Interprofessionnelle Porcine (INTERPORCI)
- Conseil Interprofessionnel des Vins d'Alsace (CIVA)
- Interprofession des Fruits et Légumes d'Alsace (IFLA)

Filières

- Alsace Lait, Union des coopératives laitières (UNICOOLAIT), Sodiaal
- Coopérative des Producteurs de Viandes d'Alsace (COPVIAL)
- Alsace Volaille
- Alsace Elevage
- Association des Planteurs de Houblon d'Alsace
- Association du Verger Expérimental d'Alsace (VEREXAL)
- Coopérative des producteurs de tabac d'Alsace (ALSATABAC)
- Coopérative Houblon d'Alsace (COPHOUDAL)
- Comptoir agricole de Hochfelden
- Coopérative Agricole de Céréales
- Groupement des horticulteurs et pépiniéristes d'Alsace (FLHOREAL)
- Organisation Professionnelle de l'Agriculture Biologique en Alsace (OPABA)
- Producteurs de Légumes d'Alsace et du Nord Est pour la Technique et l'Expérimentation des Légumes (PLANETE LEGUMES)

Partenaires institutionnels

- Agence de l'Eau Rhin Meuse
- Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin
- Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)
- Chambre de Consommation d'Alsace
- Conseil Economique et Social d'Alsace (CESA)
- Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin
- Direction Départementale des Territoires du Haut Rhin
- Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER)

Objectifs et stratégie d'intervention

1. Objectifs transversaux

Quatre objectifs transversaux sont proposés au titre de la présente convention :

- définir et promouvoir les grands axes d'une stratégie agricole régionale renouvée et adaptée aux nouveaux défis,
- améliorer l'efficacité des interventions régionales,
- suivre et évaluer conjointement les politiques construites,
- assurer l'adaptation dans le temps de la présente convention.

2. Stratégie d'intervention

L'état des lieux de l'agriculture alsacienne, couplé à l'analyse des forces et faiblesses des principaux secteurs d'activité agricoles présentés dans la convention-cadre de filière, conduisent aux conclusions et objectifs suivants :

- malgré un poids économique relatif, l'agriculture alsacienne fait preuve d'un réel dynamisme ; elle a, jusqu'à présent, toujours su s'adapter aux évolutions des marchés afin de rester concurrentielle ;

- la réorganisation actuelle des marchés européens, couplée à la future réforme de la PAC en 2013, tend vers une diminution importante des aides directes à la production des agriculteurs, et en particulier celles accordées aux exploitations alsaciennes. Celles-ci se trouvent aujourd'hui confrontées à la **double nécessité de moderniser**, d'une part, leurs outils de production afin d'augmenter leur compétitivité et, d'autre part, **de rechercher de nouveaux débouchés** pour accroître leurs revenus ;

- du fait de la pression foncière, les exploitations agricoles sont majoritairement de taille moyenne.

Soutenir les productions de diversification, à forte valeur ajoutée, permettra à ces exploitations d'être viables tout en maintenant la spécificité et la richesse de l'Alsace ;

- le bassin de consommation local offre encore des opportunités de développement qu'il conviendra d'exploiter dans les prochaines années, **en accentuant notamment les efforts de structuration pour les débouchés de proximité** (circuits courts et longs) et en resserrant les liens avec les Industries Agro Alimentaires régionales ;

- les productions régionales sont reconnues pour leur **qualité**. Sous l'effet des crises successives, certains producteurs peuvent être tentés de relâcher leur vigilance. Il faut donc veiller à **maintenir, et même à renforcer le niveau d'exigence en la matière** ;

- l'agriculture et la viticulture alsaciennes sont au cœur du patrimoine culturel, gastronomique et touristique régional. En développant les liens entre ces différents secteurs d'activité, l'agriculture pourra contribuer à renforcer l'attractivité générale de l'Alsace ;

- **la reconquête de la qualité de la ressource eau** est l'affaire de tous. Plusieurs dispositifs, impliquant directement les agriculteurs, sont d'ores et déjà efficacement mis en œuvre en Alsace. La législation française (Directive Cadre sur l'Eau, Grenelle I et II, plan Ecophyto 2018, plan agribio...) fixe des objectifs précis et quantifiés. Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, **l'ensem-**



ble des outils déjà existants, si nécessaire complétés par d'autres mesures, doivent être mobilisés encore plus activement ;

- les conflits dans l'usage des sols mettent en difficulté la biodiversité. Parallèlement, la problématique du réchauffement climatique, associée au développement des énergies renouvelables et des nouvelles pratiques moins consommatrices en ressource constituent autant **d'opportunités pour les agriculteurs de diversifier leurs activités** tout en participant à l'effort général en matière environnementale ;

- **chaque territoire présente des spécificités que l'agriculture doit pleinement valoriser** : entretien des paysages, circuits courts et agrotourisme en zones de montagne, circuits de

proximité, services et sécurité alimentaire en zones urbaines ;

- l'Alsace dispose de **structures de recherche, d'innovation et d'expérimentation**, notamment en matière agro-environnementale (Biopôle, ARAA), sur lesquelles il faut encore plus s'appuyer pour préparer la compétitivité et plus généralement l'avenir de l'agriculture alsacienne.

L'ensemble de ces éléments fixe la stratégie qui sera conjointement mise en œuvre par la Région Alsace et la Chambre régionale d'Agriculture dans les prochaines années. Cette stratégie d'intervention se décline opérationnellement dans le cadre d'un plan d'action qui s'articule autour de trois grands axes, huit objectifs prioritaires et 15 fiches actions.

Trois axes

Axe 1 :

Améliorer la compétitivité des exploitations agricoles et des filières

Axe 2 :

Conforter la valorisation des productions agricoles régionales de qualité

Axe 3 :

Encourager les pratiques agricoles adaptées aux besoins des territoires

Axe 1: Améliorer la compétitivité des exploitations agricoles et des filières



Objectif 1: Adapter la production à l'évolution du contexte économique et environnemental

Action 1: Améliorer l'outil de production

Contexte Problématique identifiée	L'agriculture alsacienne doit se préparer à une concurrence accrue, notamment entre pays de l'Union européenne, du fait de la dérégulation des marchés et de la réforme annoncée de la PAC en 2013. La compétitivité d'une agriculture régionale durable passe par un effort particulier de modernisation de l'outil de production des entreprises agricoles. Ces investissements, destinés à améliorer la compétitivité des exploitations, tiennent compte des exigences de protection de l'environnement et s'inscrivent dans le nouveau contexte économique.
Objectifs	Poursuivre la modernisation et l'adaptation des outils de production (bâtiments et matériels). Accompagner le développement d'ateliers de production performants et adaptés à l'évolution du contexte économique.
Interventions	Aides aux bâtiments dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE). Aides régionales à l'investissement matériel productif (viticulture, tabac, horticulture, fruits et légumes,...). Aides régionales à l'équipement des locaux de transformation.
Bénéficiaires	Exploitations agricoles (productions animales, fruits et légumes, cultures spéciales, productions de diversification et transformations fermières) et viticoles CUMA des filières végétales et animales IAA première transformation
Indicateurs de suivi	Nombre d'exploitations ayant bénéficié de ce type d'aide Investissements générés Evolution des coûts de production Création et diffusion d'un guide des aides régionales agricoles

Action 2: Maîtriser les charges des exploitations

<p>Contexte Problématique identifiée</p>	<p>Les producteurs alsaciens souffrent d'une distorsion de concurrence par rapport aux autres producteurs européens, notamment allemands, en raison d'un différentiel de charges sociales sur les emplois saisonniers qui sont moins élevées outre Rhin. Face au renchérissement des produits pétroliers et des produits dérivés du pétrole, la notion de performance énergétique des exploitations se trouve par ailleurs au cœur des réflexions. Dans ce contexte de volatilité des prix et d'incertitude économique, les exploitations agricoles doivent maîtriser l'ensemble de leurs charges d'exploitation.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Maîtriser les coûts de main d'œuvre Favoriser la mise en commun des moyens de production Maîtriser l'usage des intrants et les dépenses de carburants Contrôler les postes de dépenses énergétiques</p>
<p>Interventions</p>	<p>Maîtrise des coûts de main d'œuvre Aides régionales à la mise en marché collective des productions locales (fruits et légumes, Agriculture Biologique, transformation fermière). Création d'un dispositif de soutien au démarrage de groupements d'employeurs leur permettant de constituer un fonds de trésorerie.</p> <p>Mise en commun des moyens de production Aides régionales à l'acquisition en commun de matériel ou d'installations de production par l'intermédiaire de Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole CUMA (viticulture, fruits et légumes). Aides régionales majorées pour l'ensemble des dispositifs régionaux (fruits et légumes, cultures spéciales, productions de diversification et transformation fermière, Agriculture Biologique) si les investissements aidés sont réalisés dans un cadre collectif. Accompagnement technique et animation du dispositif par les Chambres d'agriculture et Coop de France Alsace</p> <p>Maîtrise de l'usage des intrants et les dépenses de carburants Accompagnement des chambres d'agriculture et des stations expérimentales régionales sur la maîtrise technique des itinéraires de production (acquisition de références techniques et économiques). Aides régionales aux programmes expérimentaux menés par les stations «Planète Légumes» et «Verexal» portant sur la recherche de solutions techniques alternatives.</p> <p>Amélioration de l'efficacité énergétique des exploitations Aides régionales aux diagnostics énergétiques qui offrent aux exploitants des pistes pour réduire leur consommation énergétique et l'empreinte carbone de la production agricole. Accompagnement technique des chambres permettant de réaliser des économies d'énergies directes et indirectes (tracteurs, machines, bâtiments et serres, intrants) et en favorisant les systèmes économes en intrants (développement des légumineuses, développement du compostage).</p> <p>Mise en œuvre par les chambres d'agriculture d'actions de sensibilisation aux économies d'énergies au travers d'un 'pack énergies'incluant diagnostics énergétiques (PLANETE) cofinancés par la Région, contrôles des tracteurs, plans prévisionnels de fertilisation et d'alimentation. Installation dans une ou plusieurs fermes modèles de sous-compteurs électriques et d'un compteur volumétrique à fioul afin de permettre le suivi efficace de la réduction des consommations en fonction des pratiques. Mise en place par la chambre régionale d'Agriculture d'un observatoire économique.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Exploitations agricoles (fruits et légumes, horticulture, cultures spéciales, productions de diversification et transformation fermière, Agriculture Biologique) et viticoles CUMA des filières végétales et animales Chambre régionale d'Agriculture VEREXAL PLANETE LEGUMES</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Nombre de groupements d'employeur créé Nombre de diagnostics énergétiques réalisés Evolution du nombre de CUMA Nombre d'adhérents aux stations expérimentales régionales</p>

Objectif 2: Soutenir les productions de diversification, spécificité et richesse de l'agriculture alsacienne



Action 3: Encourager les productions de diversification, spécificité et richesse de l'agriculture alsacienne

Contexte Problématique identifiée	Les grandes cultures et la viticulture rassemblent à elles seules près de 60 % des surfaces agricoles alsaciennes mais l'existence d'un grand bassin de consommation a permis un développement d'une gamme de productions diversifiées. Ces filières de productions à forte valeur ajoutée permettent une viabilité économique sur de petites surfaces.
Objectifs	Maintenir la compétitivité des exploitations alsaciennes Soutenir des filières de productions à forte valeur ajoutée
Interventions	Aides régionales à la diversification (cultures spéciales, fruits et légumes, transformation fermière, Agriculture Biologique). Aides régionales à l'acquisition de références techniques pour de nouvelles filières émergentes (chanvre, miscanthus). Accompagnement technique et économique par les conseillers spécialisés des Chambres d'agriculture. Création de nouveaux dispositifs: Agriculture Biologique Elaboration de Plans de développement pluriannuels pour structurer une production spécifique AB donnée (ex : 2011 : aide à la production biologique avicole, 2012 : aide à la structuration des filières céréalières biologique). Fruits et Légumes Financement d'un poste de chargé de développement des secteurs de production maraîchère et fruitière accompagnant techniquement les nouveaux producteurs alsaciens (reconversion d'ateliers céréales ou tabac vers le maraîchage).
Bénéficiaires	Exploitations agricoles (fruits et légumes, horticulture, productions de diversification et transformation fermière, Agriculture Biologique) et viticoles CUMA des filières végétales et animales PLANETE LEGUMES Chambre régionale d'Agriculture
Indicateurs de suivi	Evolution de la production pour les différentes filières (pour chaque filière des objectifs de production sont affichés)

Objectif 3: Structurer pour développer l'offre régionale sur tous les marchés

Action 4: Encourager une valorisation de la production locale en circuits de proximité



<p>Contexte Problématique identifiée</p>	<p>La notion de «circuits de proximité», qui transgresse la traditionnelle opposition entre circuits courts et circuits longs, permet de conforter la valorisation, et ce quel que soit le circuit, de la production locale et s'inscrire dans une démarche de développement territorialisée. Cette démarche peut également permettre de réduire le nombre d'intermédiaires des filières (de la fourche à la fourchette) ce qui limite les pollutions secondaires (transports, transformation, conditionnement)</p> <p>Située au cœur d'un vaste bassin de consommation et bénéficiant de l'implantation de nombreuses entreprises agro alimentaires, l'agriculture alsacienne doit s'engager résolument vers ces débouchés de proximité. Pour cela, il convient de conforter la valorisation d'une production régionale de qualité dans l'ensemble des circuits de distribution, de la vente directe à la GMS en passant par la restauration hors foyer.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Structurer au niveau régional l'offre de produits régionaux Développer les ventes en circuits de proximité Réduire le bilan carbone des productions régionales</p>
<p>Interventions</p>	<p>Aides régionales aux locaux de vente à la ferme. Aides régionales aux locaux de vente et aux caveaux de dégustation des viticulteurs et coopératives alsaciennes. Aides régionales aux points de vente collectifs de produits fermiers. Elaboration d'un schéma de développement régional des circuits de proximité Les objectifs transversaux de ce schéma visent à :</p> <p>1. Travailler aux rapprochements possibles entre les producteurs agricoles et les IAA afin de renforcer l'introduction de matières premières agricoles locales dans les recettes développées par ces dernières. Une analyse des besoins des IAA régionales sur quelques filières à définir sera conduite par la Région Alsace. Une majoration des aides régionales aux IAA employant des matières premières agricoles alsaciennes pourra être envisagée.</p> <p>2. Structurer les filières de production afin de permettre l'approvisionnement des circuits longs (grande distribution et la restauration hors domicile RHD) Pour les filières emblématiques régionales telles que les filières fruitières et légumières ou encore la filière laitière, des études de marché et de structuration seront engagées afin de définir les perspectives de mise en marché régionales. Un intérêt particulier sera apporté aux outils d'abattage afin d'encourager le développement de la mise en marché de proximité.</p> <p>3. Organiser un développement cohérent de la vente directe sur le territoire Bien que le potentiel de développement du nombre de producteurs en circuits courts reste en Alsace important, il convient de veiller au bon équilibre entre l'offre et la demande. Des études de marché pourront par exemple y contribuer. Le développement du concept d'Agriculture Urbaine sera intégré à la réflexion.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Exploitations agricoles (fruits et légumes, horticulture, productions de diversification et transformation fermière, Agriculture Biologique) et viticoles Regroupement d'agriculteurs (association, GIE, SARL...) Coopératives IAA première transformation</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Evolution de la présence des productions régionales en vente directe/RHD/GMS Evolution du nombre de projets collectifs de vente directe Evolution des politiques spécifiques d'agriculture urbaine Part de la production agricole alsacienne dans les IAA régionales sur les filières identifiées</p>

Action 5: Accompagner les stratégies d'exportation en privilégiant les démarches collectives

Contexte Problématique identifiée	L'Alsace se caractérise par une offre de produits agroalimentaires diversifiés réputée très largement en dehors des frontières de la région. Elle dispose d'un savoir-faire et d'une image de tradition. Les IAA régionales se caractérisent par des tailles très hétérogènes; 50 % d'entre elles emploient moins de 30 salariés. Se côtoient donc de petites entreprises artisanales, des PME à capital familial, des coopératives de producteurs et des filiales de grands groupes internationaux. Trois domaines principaux représentent plus de 3 000 emplois chacun: l'industrie de la viande avec principalement le secteur de la charcuterie industrielle, la chocolaterie-confiserie et l'industrie des boissons (brasserie, vins). Confrontée à la concurrence nationale et mondiale, les industries agroalimentaires alsaciennes ont connu de profonds mouvements de restructuration et de concentration. Fortes de leur savoir faire technique et de leur réputation de qualité, elles doivent conquérir de nouveaux marchés à l'export pour assurer leur pérennité. Le secteur viticole mais aussi la filière houblonnière ont particulièrement vocation à accélérer leur processus d'innovation et à partir à la conquête de nouveaux marchés notamment à l'exportation.
Objectifs	Accompagner les stratégies de développement liées à la prospective commerciale afin de trouver de nouveaux débouchés à la production alsacienne. Privilégier les actions collectives de conquêtes de nouveaux marchés Soutenir les audits de développement et de restructuration.
Interventions	Aides régionales dans le cadre du dispositif GRADIENT IAA et du dispositif cadre en faveur du secteur viti-vinicole. Aide régionale à la filière houblonnière: renforcement de la prospection commerciale sur de nouveaux marchés (en lien avec les variétés créées par le programme de sélection) par l'identification de pays dont le marché brassicole est ou sera en expansion, de brasseries, ou de groupes brassicoles pouvant intégrer des houblons alsaciens, nouveaux marchés tels que la cosmétique ou la phytothérapie.
Bénéficiaires	Exploitations agricoles (filiale houblonnière) et viticoles Coopératives agricoles (COPHOUDAL) et viticoles IAA première transformation (micro-brasserie)
Indicateurs de suivi	Evolution des parts de marché à l'export des IAA.



Axe 2: Conforter la valorisation des productions agricoles régionales de qualité

Objectif 1: garantir et promouvoir les productions régionales de qualité Action 6: Encourager les producteurs à adhérer aux démarches qualité

Contexte Problématique identifiée	La certification des productions locales et régionales constitue un gage de qualité pour le consommateur alsacien qui permet aux exploitations et entreprises adhérentes de développer leurs débouchés et de conforter la valorisation de leurs productions.
Objectifs	Encourager une production régionale de qualité. Adapter, pour tenir compte des nouvelles attentes de la société et de l'évolution des exigences réglementaires (phytosanitaires, intrants, qualité sanitaire), les cahiers des charges des démarches de qualité.
Interventions	Aides régionales conditionnées majoritairement à l'adhésion, par l'exploitant, à une démarche qualité collective exprimée soit par un signe officiel de certification (Appellation d'Origine Contrôlée, Label, Critère Qualité Certifiée, Agriculture Biologique, Identification Géographique Protégée), soit par un cahier des charges contrôlé par un organisme certificateur habilité (Bienvenue à la Ferme, cahiers des charges Fruits et Légumes). Aides régionales aux coûts de contrôles des différents cahiers des charges ainsi qu'à la mise en œuvre de la traçabilité indispensable au suivi qualité des productions. Aide régionale aux actions menées par Alsace Qualité: accompagnement des entreprises agricoles et agroalimentaires dans les démarches qualité depuis l'élaboration de cahiers des charges produits jusqu'à l'obtention d'une certification et/ou la validation du cahier des charges par un organisme de contrôle indépendant. Accompagnement et animation des démarches «bienvenue à la ferme» par les Chambres d'agriculture.
Bénéficiaires	Exploitations agricoles (fruits et légumes, horticulture, productions de diversification et transformation fermière, Agriculture Biologique, Bienvenue à la Ferme) Alsace Qualité
Indicateurs de suivi	Nombre de producteurs engagés dans les différentes démarches qualité Nombre de cahiers des charges révisés (notamment Fruits et Légumes d'Alsace) Evolution de la production sous signe de qualité

Action 7: Promouvoir les produits de qualité auprès des consommateurs



<p>Contexte Problématique identifiée</p>	<p>Dans un contexte de mondialisation des échanges de denrées agricoles et alimentaires, il s'agit de reterritorialiser la consommation en incitant les consommateurs-citoyens à privilégier l'achat de produits alsaciens de qualité. La reconnaissance des signes officiels de qualité, des démarches de qualité régionale est un prérequis indispensable à la promotion - auprès des consommateurs - des produits alsaciens qui en bénéficient. Ainsi la clarification de la signification de chaque signe ou démarches par une communication informative doit être poursuivie en soulignant les efforts engagés par les entreprises agricoles.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Accompagner les démarches collectives de promotion et d'engagement sur la qualité et la provenance des produits Promouvoir les productions régionales sous signe de qualité. Professionnaliser la communication des filières. Harmoniser et coordonner la communication en faveur des produits de qualité.</p>
<p>Interventions</p>	<p>Aide régionale aux actions menées par Alsace Qualité : depuis 2000, Alsace Qualité assure un volet conséquent de promotion et de communication des signes officiels de qualité ainsi que des 13 filières de produits régionaux inscrits dans chacun de ces signes. Réflexion sur la promotion des produits alsaciens de qualité afin d'harmoniser les messages en direction des consommateurs. Refonte des aides régionales à la communication des filières sur la base d'une nouvelle stratégie -à 3 années- permettant de mieux accompagner la segmentation du marché dans les différents circuits de distribution (messages clefs ? publics concernés ? communication institutionnelle, grand public ?). Promotion spécifique des fruits et légumes d'Alsace auprès de tous les acteurs régionaux (producteurs, collecteurs, transformateurs, grossistes et les distributeurs) avec financement d'un poste de chargé de communication. Accompagner pédagogiquement la consommation de produits biologiques et la production fermières locales en restauration collective.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>OPABA, Association Bienvenue à la ferme IFLA Alsace Qualité</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Enquêtes consommateurs Développement de nouvelles initiatives de promotion-communication</p>

Objectif 2: renforcer les liens entre l'agriculture et la société

Action 8: Mettre en valeur un important capital gastronomique, culturel et touristique

Contexte Problématique identifiée	<p>L'agriculture contribue à la construction des identités d'un territoire car elle conserve, tout en le protégeant, l'héritage culturel, environnemental et patrimonial de ce territoire.</p> <p>C'est le cas des territoires du vignoble alsacien ou du Massif Vosgien, qui concourent à la richesse économique ainsi qu'à l'image paysagère et touristique de l'Alsace.</p> <p>Avec 119 communes viticoles, le tourisme vitivinicole joue un rôle particulièrement important en Alsace. La route des vins d'Alsace a été inaugurée en 1953 : longue d'une centaine de kilomètres, elle est fréquentée chaque année par la moitié des 11 millions de touristes qui visitent l'Alsace. Elle permet de découvrir des paysages de collines entre la plaine du Rhin et les Vosges, ainsi que de nombreux villages au patrimoine architectural médiéval et Renaissance.</p> <p>Les patrimoines locaux (gastronomie, architecture, paysages, cultures régionales) qu'elle peut mettre en valeur au travers d'événements ou de manifestations sont de potentielles données de valorisation touristique de l'Alsace.</p> <p>Véritable vitrine des produits et savoir-faire locaux et régionaux, la valorisation de l'agriculture, son histoire et ses productions peut contribuer à renforcer l'attractivité générale de l'Alsace.</p>
Objectifs	<p>Construire en lien avec les acteurs du tourisme une stratégie de développement et de redynamisation de l'oeno-tourisme (Route des Vins).</p> <p>Développer l'agro-tourisme en tant qu'activité de diversification pour les exploitants agricoles.</p> <p>Contribuer au développement du tourisme de montagne.</p> <p>Encourager la promotion d'une gastronomie qui fait appel aux productions locales.</p>
Interventions	<p>Viticulture : Aides régionales en faveur de l'aménagement de locaux de vente et de caveaux de dégustation sous label «Bienvenue chez le vigneron» pour les viticulteurs indépendants.</p> <p>Aide régionale à l'accueil du public dans les fermes-auberges du Massif Vosgien.</p> <p>Aides régionales aux actions de promotion et de commercialisation des produits de montagne.</p> <p>Création de groupes de travail afin de définir les perspectives de redynamisation de la Route des Vins en favorisant les synergies entre le monde du tourisme et les viticulteurs</p>
Bénéficiaires	<p>Exploitations agricoles et viticoles</p> <p>Coopératives viticoles</p> <p>Communes viticoles et rurales</p> <p>CIVA</p> <p>Food Culture</p> <p>Alsace Qualité</p>
Indicateurs de suivi	Evolution de la vente des vins d'Alsace liée à l'activité de la route des vins d'Alsace

Action 9: retisser les liens entre citadins et ruraux

Contexte Problématique identifiée	<p>L'Alsace est une région fortement marquée par l'urbanisation. La proximité de la ville impose de fait de nouvelles fonctions à l'agriculture : elle est non seulement productrice d'aliments, mais constitue également le cadre de vie d'une population urbaine qui y exporte ses aspirations (loisirs, identité, recherche de nature...).</p> <p>Le réseau Bienvenue à la Ferme se positionne comme le porteur de l'identité du «tourisme à la ferme» et comme un acteur du tourisme rural local.</p> <p>Les fermes d'accueil et les fermes pédagogiques sont destinées aux enfants et adolescents dans le cadre de leurs activités scolaires ou de loisirs accompagnés. Les agriculteurs proposent des activités pédagogiques ciblées sur la réalité du monde agricole.</p> <p>Déclinant le concept d'accueil à la ferme en 6 chartes, les agriculteurs alsaciens «Bienvenue à la Ferme» proposent à tous les visiteurs de venir découvrir les plaisirs de la ferme.</p> <p>Ce concept global d'accueil à la ferme permet tout à la fois de créer des débouchés directs pour les agriculteurs et d'offrir l'opportunité pour les consommateurs, et notamment les citadins, d'accéder à des produits locaux et à un environnement de qualité.</p>
Objectifs	<p>Améliorer le système de vente directe à la ferme (qualité des produits, qualité de l'accueil).</p> <p>Promouvoir la démarche du réseau Bienvenue à la Ferme.</p> <p>Accompagner le développement du concept d'Agriculture Urbaine en tant qu'une agriculture préservée et orientée vers les nouvelles logiques urbaines et les besoins qui y sont associés.</p>
Interventions	<p>Aide régionale à l'amélioration de l'accueil du public à la ferme.</p> <p>Accompagnement technique et économique du dispositif par les Chambres d'agriculture.</p> <p>Accompagner la création d'une association régionale «Bienvenue à la Ferme».</p> <p>Soutenir spécifiquement les actions de promotion de l'agriculture portées par les acteurs d'un territoire si ces dernières sont inscrites dans une politique de gestion urbaine globale de la collectivité ou de l'EPCI concernés.</p> <p>Mise en œuvre d'un observatoire régional lié au cheval et aux loisirs associés.</p>
Bénéficiaires	<p>Exploitations agricoles et viticoles</p> <p>Association Bienvenue à la Ferme</p> <p>Communes viticoles et rurales</p> <p>EPCI</p> <p>Chambres d'agriculture</p>
Indicateurs de suivi	<p>Nombre d'adhérents Bienvenue à la Ferme</p> <p>Suivi des événements de promotion à l'attention des urbains</p>

Axe 3: Encourager les pratiques agricoles adaptées aux besoins des territoires



<p>Contexte Problématique identifiée</p>	<p>La préservation de la qualité de la nappe phréatique, le maintien de la diversité et de la richesse des milieux confrontés à une très forte pression des activités humaines constituent des objectifs partagés par la Chambre régionale d'Agriculture et la Région Alsace.</p> <p>Au regard des nouveaux enjeux définis (aires d'alimentation des périmètres de captage Grenelle – SDAGE,... et présenté notamment dans la convention plate-forme agricole Rhin Meuse), les signataires renouellent la nécessité de mettre en œuvre de façon concertée les mesures adaptées visant à renforcer la protection des captages sensibles en mobilisant l'ensemble des outils tels que le Plan Végétal Environnement (PVE), les mesures agroenvironnementales territorialisées (MAETER), en favorisant l'agriculture biologique, les cultures bas intrants, les techniques alternatives...</p> <p>La recherche appliquée et la formation doivent par ailleurs contribuer efficacement à produire de façon durable et faciliter la mise en pratique des innovations qui répondent au mieux à ces enjeux.</p> <p>Ces thématiques sont abordées par des acteurs de façon complémentaire: l'ARAA l'APRONA, la FREDON, le BRGM/SGAL, le CRITT RITTIMO, la plate-forme Agrosystème de l'UHA, le biopôle, l'INRA, l'ITADA, etc.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Directive Cadre sur l'Eau: bon état écologique des masses d'eau souterraines d'ici 2021</p> <p>Favoriser sur les territoires sensibles le développement de l'Agriculture Biologique</p> <p>Structurer des filières économiques permettant la valorisation de cultures peu consommatrices d'intrants</p> <p>Poursuivre et intensifier les actions partenariales en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau</p>
<p>Interventions</p>	<p>Aides régionales à l'opération Fert'ill (en articulation avec les actions menées pour la reconquête de la qualité des eaux souterraines sur les aires d'alimentation des périmètres de captage) et à la mise en œuvre des 3 missions d'animation-coordination pour la protection des eaux souterraines dans les zones pilotes.</p> <p>Aide régionale au programme de relance agronomique de l'ARAA.</p> <p>Maîtrise d'ouvrage par la Région Alsace du projet transfrontalier LOGAR, réseau de coordination transfrontalier pour la protection de la nappe du Rhin supérieur.</p> <p>Aides régionales à l'acquisition de matériels permettant la substitution aux phytosanitaires pour le traitement des adventices (PVE: horticulture, tabaculture, houblon, viticulture, agriculture biologique).</p> <p>Aides régionales au développement des mesures de traçabilité des exploitations viticoles.</p> <p>Aide au développement des démarches de qualité intégrant un volet préservation de l'environnement.</p> <p>Aides régionales à l'acquisition de références techniques pour de nouvelles filières émergentes (chanvre, miscanthus, luzerne, soja ...).</p> <p>Aides régionales à la structuration économique des filières de productions agro-biologiques.</p> <p>Accompagnement technique et animation des différents dispositifs par les Chambres d'agriculture.</p> <p>1. Maintien des surfaces en herbe</p> <p>Une étude de marché et de structuration sera conduite sur la filière laitière en Alsace, secteur en pleine restructuration, afin de définir les perspectives régionales de mise en marché. Cette étude pourra intégrer la question de l'avenir des prairies en zones de déprise laitière.</p> <p>2. Réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires</p> <p>Une majoration des taux d'aide aux équipements AB sur les aires d'alimentation des périmètres de captage pourra être envisagée.</p> <p>3. Développer la recherche et l'expérimentation</p> <p>En mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux (Biopôle, ARAA, pôle HYDREOS,...), étudieront la nécessité et les possibilités de mise en place de zones tests pour la reconquête de la qualité de l'eau.</p> <p>L'obtention de l'agrément Bonne Pratique d'Expérimentation (BPE) des stations régionales d'expérimentation sera encouragée.</p> <p>4. Inciter à la collecte et au traitement collectif des produits phytosanitaires</p> <p>La réalisation d'aires communales ou intercommunales de remplissage et de nettoyage de pulvérisateurs sera promue, en lien avec les dispositifs de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse, suite à la réalisation d'une étude de faisabilité technico juridique.</p> <p>5. Formation des agriculteurs, et particulièrement des JA</p> <p>Un module spécifique de formation de l'usage des phytosanitaires à l'attention des pluri-actifs pourra être envisagé.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Exploitants agricoles et viticoles</p> <p>OPABA</p> <p>Chambre régionale de l'Agriculture</p> <p>VEREXAL</p> <p>ARAA</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Développement de l'agriculture biologique sur les zones à enjeux eau</p> <p>Evolution des surfaces en chanvre et miscanthus</p> <p>Suivi des prairies en zone de déprise laitière</p>

Action 11: maintenir la biodiversité et les paysages



<p>Contexte Problématique identifiée</p>	<p>L'Alsace est riche de ces nombreux milieux naturels: forêts alluviales, Rieds, pelouses sèches des collines sous-vosgiennes et landes sommitales primaires des Vosges; l'agriculture joue un rôle fondamental face aux enjeux de la biodiversité. Le Grenelle de l'environnement a de plus reconnu l'importance du travail et de la réflexion sur la trame verte menée à l'échelle de l'Alsace depuis une vingtaine d'années. La Région Alsace et la Chambre régionale d'Agriculture réaffirment leurs ambitions de développer des politiques agricoles régionales qui contribuent à l'aménagement durable des territoires et des espaces sensibles associés (préservation de la biodiversité, ouverture des paysages, entretien des espaces). Les trames vertes et bleues constituent un maillage particulièrement pertinent pour favoriser la biodiversité sur notre territoire; il convient d'associer les acteurs du monde agricole à cette stratégie de développement et de maintien de la biodiversité à l'échelle de l'Alsace dans le cadre des travaux conduits par le comité alsacien de la Biodiversité pour l'élaboration du Schéma de cohérence écologique.</p>
<p>Objectifs</p>	<p>Maintenir la biodiversité et les paysages, tout en œuvrant à la reconquête de la qualité de l'eau et à la conservation des sols. Préserver les espaces agricoles, forestiers, la biodiversité et les paysages en contribuant au développement agricole durable des territoires les plus fragiles. Contribuer à l'aménagement durable du territoire de montagne et des espaces sensibles associés (ouverture des paysages, entretien des espaces). Coordonner les nouvelles exigences liées à la conditionnalité des aides PAC (particularités topographiques) avec le développement de la trame verte alsacienne. Développer l'apiculture et maintenir des vergers familiaux.</p>
<p>Interventions</p>	<p>Aide régionale au développement des MAETER dans la zone inondable de l'Ill et bande rhénane. Aide régionale MAETER gestion des espaces prairiaux (massif vosgien). Aide régionale à l'agriculture de montagne intégrant un axe 'gestion des espaces et des paysages'. Aide régionale au programme de développement de l'apiculture alsacienne. Aides régionales aux actions de formations aux moniteurs apicoles ou arboricoles, la réalisation de supports de formation (tels que le guide de l'arboriculture biologique ou la revue «l'apiculteur alsacien»), l'assistance technique, l'entretien ou la création de vergers écoles, les interventions spécifiques au titre de l'opération «vergers solidaires». Accompagnement technique et animation des différents dispositifs par les Chambres d'agriculture. 1. Renforcement de la micro trame verte dans les espaces agricoles En 2010, la surface en particularité topographique devra représenter 1 % de la surface agricole utile (SAU) de l'exploitation. Ce pourcentage passera à 3 % en 2011 puis à 5 % en 2012. Les exploitations alsaciennes pourront être spécifiquement accompagnées dans ce développement de la microbiodiversité sur leurs exploitations. 2. Création d'un dispositif régional spécifique dédié aux CUMA d'élevage bovin Soutenir l'acquisition de matériel de récolte de l'herbe en CUMA permettant à la filière d'évoluer vers une plus grande autonomie (alimentation des animaux, apports fertilisants) et de rationaliser l'utilisation de l'herbe. Outre son impact sur la compétitivité des exploitations, le dispositif participerait aussi à la diversité des paysages et à l'équilibre des territoires par le maintien des surfaces herbagères.</p>
<p>Bénéficiaires</p>	<p>Exploitants agricoles et viticoles Associations foncières pastorales AFP, Communes, Structures intercommunales CUMA d'élevage VEREXAL Chambre régionale d'Agriculture</p>
<p>Indicateurs de suivi</p>	<p>Développement des surfaces en particularités topographiques Nombre de projets soutenus dans les espaces agricoles au titre de la politique Trame Verte (objectif: 100 projets agricoles) Mise en œuvre d'un suivi agro-écologique des MAETER Massif Vosgien</p>

Objectif 2: favoriser un aménagement équilibré des territoires

Action 12: contribuer au développement agricole durable des territoires les plus fragiles



Contexte Problématique identifiée	La Région et la Chambre d'Agriculture réaffirment leur volonté de maintenir une politique spécifique en faveur de l'agriculture de montagne adaptée aux contraintes et aux réalités du Massif Vosgien. L'identification d'un ensemble d'actions spécifiques territorialisés sur le massif vosgien répond à la volonté de veiller à la cohésion territoriale de l'Alsace en soutenant le développement économique des territoires les plus fragiles et des zones rurales éloignées des centres urbains et industriels.
Objectifs	Contribuer au maintien d'une agriculture de montagne. Contribuer à l'instauration de nouvelles dynamiques de développement agricole en soutenant notamment sur ces territoires les activités de services complémentaires à l'activité économique principale. Promouvoir une utilisation durable des espaces.
Interventions	Pour répondre à cette ambition, des modalités d'intervention ont été définies, en concertation avec les Départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin et la Chambre Régionale d'Agriculture dans le cadre de la convention d'application de la politique agricole 2007-2013 en faveur du Massif Vosgien, ces dernières visent à : - inciter les producteurs à améliorer leur système de vente directe à la ferme (qualité des produits sur le plan sanitaire, organoleptique, et des savoir-faire, qualité de l'accueil), - accompagner les démarches collectives de promotion et d'engagement sur la qualité et la provenance des produits - maintenir la compétitivité des exploitations en favorisant la modernisation des ateliers de transformation et de vente - valoriser l'utilisation des fourrages locaux dans l'alimentation des animaux - contribuer à compenser les handicaps liés à l'exploitation en montagne en favorisant l'acquisition de matériels spécifiques et en améliorant les accès dans les fermes et les fermes-auberges ainsi qu'en soutenant les travaux d'adduction d'eau et d'assainissement - soutenir les systèmes de gestion mutualisée des emplois sur ce territoire Ce volet territorial régional se coordonne avec la politique menée à l'échelle du Massif Vosgien dans le cadre de la Convention Inter-régionale de Massif et plus particulièrement son axe 3 «Valoriser l'agriculture et les forêts du Massif». Cette dernière intervient plus particulièrement sur des actions à portée interrégionale en soutenant par exemple les programmes relatifs au munster fermier ou la race bovine vosgienne.
Bénéficiaires	Agriculteurs à titre principal ou secondaire, dont le siège d'exploitation est situé dans la zone de Massif ou qui compte au moins 80 % de sa surface en zone de Massif Groupements et coopératives d'agriculteurs dont le siège d'exploitation est situé dans la zone de Massif Communes ou groupements de communes situés dans la zone de Massif
Indicateurs de suivi	Nombre d'installations et d'agrandissement d'exploitation Taux d'équipement en ateliers et points de vente Niveau d'organisation des filières de produits de montagne Evolution des volumes de produits répondant à des cahiers des charges qualité Evolution des revenus agricoles Enquête consommateurs

Action 13: préserver le foncier agricole

Contexte Problématique identifiée	La préservation du foncier agricole est un enjeu prégnant en Alsace, plus petite région en superficie et troisième région la plus densément peuplée de France métropolitaine. La conservation des espaces agricoles se heurte aux logiques d'urbanisation et à la compétition des espaces. La problématique est transversale et touche les politiques d'aménagement, d'urbanisme et de transports des collectivités. Il s'agit de reconnaître les nombreux services et rapports fonctionnels réciproques que peuvent entretenir l'agriculture et la ville pour préserver l'agriculture urbaine de proximité en l'inscrivant dans les processus d'urbanisation.
Objectifs	Coordonner la réflexion sur la pression foncière et l'étalement urbain en Alsace en lien avec le concept d'agriculture urbaine. Atteindre les objectifs de réduction de 50 % de la consommation d'espaces agricoles d'ici 2020 fixés par la Loi de Modernisation Agricole. Participer à un observatoire de la consommation d'espaces, intégrant le suivi de la consommation des surfaces agricoles. Maintenir un environnement compatible avec l'activité agricole.
Interventions	Développement d'un observatoire de la consommation d'espaces agricoles avec l'appui de la SAFER et des chambres d'Agriculture. L'observatoire permettrait d'officialiser un état des lieux des espaces et de veiller au long terme que leur maintien ou développement stratégique soient conduits et traduits dans les documents d'urbanisme. Une majoration des aides régionales aux opérations de ventes directes collectives sera étudiée dès lors que - sur le territoire concerné - le concept d'agriculture urbaine est développé.
Bénéficiaires	Exploitations agricoles et viticoles Regroupement d'agriculteurs (association, GIE, SARL...) Association Bienvenue à la Ferme Communes EPCI Chambres d'agriculture
Indicateurs de suivi	Etat des lieux issu de l'observatoire du foncier Evolution du % de surfaces artificialisées sur les territoires mettant en œuvre une politique d'agriculture urbaine



Objectif 3: innover pour de nouveaux débouchés et de meilleures pratiques

Action 14: relever l'enjeu du changement climatique et de la qualité de l'atmosphère

Contexte Problématique identifiée	L'agriculture doit faire face aux éventuels impacts du changement climatique : variations inattendues des températures et aléas climatiques violents (orages, tempêtes). L'incidence des changements climatiques sur les pratiques agricoles et sur la pression parasitaire à moyen et long terme est incertaine. La recherche agricole appliquée a un rôle indispensable à jouer pour maîtriser les impacts potentiels de ces changements et préserver l'avenir et la compétitivité de l'agriculture alsacienne. En outre l'agriculture contribue (Polluants et Gaz à effet de serre) au même titre que les transports, le résidentiel et l'industrie, à la qualité de l'atmosphère ; il faut veiller à maîtriser les émissions liées à ce secteur.
Objectifs	Relever le défi climatique Orienter les programmes de recherche et de développement régionaux afin qu'ils prennent en compte les impacts potentiels à long terme du changement climatique sur l'agriculture régionale. Développer les partenariats européens sur ces thématiques. Enjeux de la qualité de l'atmosphère Suivre plus finement les effets avérés des pratiques agricoles sur la santé, l'environnement et le climat (épidémiologie, écologie, GIEC). De même l'Alsace reste une des quatre dernières régions à ne pas suivre régulièrement en continu les concentrations de produits phytosanitaires, une attention particulière sera attachée à cette problématique.
Interventions	Ces thématiques sont abordées par des acteurs de façon complémentaire : les chambres d'agriculture, l'ARAA l'APRONA, la FREDON, le BRGM/SGAL, le CRITT RITMO, la plate-forme Agrosystème de l'UHA, le biopôle, l'INRA, l'ITADA, etc. Renforcer la connaissance de l'impact des activités agricoles sur l'atmosphère, en partenariat avec l'ASPA pour répondre aux enjeux du changement climatique. Déterminer la liste de produits phytosanitaires prioritaires à suivre. Etudier les spécificités de la pollution atmosphérique liée à valorisation énergétique de la biomasse agricole.
Bénéficiaires	Exploitants agricoles et viticoles Chambre régionale d'Agriculture ARAA/ITADA/ASPA etc.
Indicateurs de suivi	Définition des indicateurs de suivi de la qualité de l'atmosphère Créer un événement de communications sur ces sujets (journée, colloque)

Action 15: recourir aux énergies renouvelables

Contexte Problématique identifiée	L'agriculture alsacienne peut se positionner en tant que bio-réponse aux changements climatiques et à la transition énergétique. Dès à présent l'agriculture peut jouer un rôle de producteur d'énergies renouvelables mais également permettre d'augmenter les capacités de stockages du carbone dans les sols.
Objectifs	Engager une réflexion sur les alternatives à l'usage du carburant. Promouvoir la production d'énergies renouvelables et leur valorisation dans les exploitations (agro-carburants, méthanisation (biogaz), chauffage biomasse, cogénération, petit éolien, énergies hydrauliques, solaire photovoltaïque, solaire thermique, géothermie). Développer de nouvelles activités agricoles et agro-alimentaires centrées sur la biomasse, de nouveaux produits industriels et de nouveaux services. Mieux raisonner la valorisation de sous-produits d'origine agricole ou urbaine : méthanisation de biomasse, compost... Augmenter les capacités de stockages du carbone dans les sols.
Interventions	Aide régionale pour la production des Huiles Végétales à des fins d'agrocarburants de substitution pour les moteurs des tracteurs et des pompes à irrigation. Aide régionale au séchage solaire en grange de fourrages. Aide régionale à la structuration de la filière miscanthus en lien avec des collectivités capables de valoriser ce combustible renouvelable dans leurs chaudières collectives. Aide régionale pour le développement de l'usage du bois énergie et du solaire thermique dans les exploitations agricoles et les serres horticoles (programme Alsace Energivie). Aide régionale en lien avec la valorisation des gisements de géothermie profonde pour la production agricole (serres chauffées...) en lien avec les entreprises industrielles d'exploitation de ces gisements. Accompagnement technique et économique des porteurs de projet par les Chambres d'agriculture Mise en place et animation de l'observatoire régional des énergies renouvelables par la Chambre régionale d'agriculture. La promotion de la filière régionale miscanthus sera renforcée auprès des collectivités capables de valoriser ce combustible renouvelable dans leurs chaudières collectives. Appel à projets pour le développement du cheval utilitaire en milieu agricole et urbain. Etudier les spécificités de contribution agricole au stockage du CO2.
Bénéficiaires	Exploitants agricoles et viticoles Chambre régionale de l'Agriculture ARAA/ITADA Communes, regroupement de communes
Indicateurs de suivi	Evolution du % de production et de consommation d'énergies renouvelables par les exploitations Nombre de contractualisation communes/agriculteurs pour l'approvisionnement en biomasse des chaufferies collectives (plaquettes, miscanthus,...)



Pôle Informatique Régional

Les nouveaux besoins informatiques liés à la régionalisation des Services et aux orientations informatiques nationales proposées par l'APCA ont amené la Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace à créer un «Pôle Informatique Régional». Il regroupe les moyens humains des deux départements et aura pour mission de répondre aux exigences régionales et interdépartementales actuelles et à venir.

Les Services informatiques des deux départements alsaciens travaillent en collaboration depuis quelques années. Les échanges d'expériences sur des dossiers communs nationaux (Mes Parcelles, applications de gestion des Chambres d'Agriculture,...) et sur des thèmes techniques ou des outils plus spécifiques ont été nombreux et fructueux. Toutefois, la régionalisation du Service Elevage et du Service Formation-Emploi a créé de nouvelles obligations en termes de structuration de l'informatique.

Afin de mener à bien leurs missions, les Services concernés doivent pouvoir partager, entre les différents sites des deux Chambres d'Agricultures départementales, des documents de travail, des bases de données, des applications, des agendas...

Il est ici question de répondre, à une nouvelle échelle régionale, à des notions de sécurité des informations mais aussi de qualité de service. Celles-ci devant être proches voir identiques à ce que les utilisateurs ont l'habitude d'avoir dans leurs départements respectifs.

Cette «interconnexion» des sites Bas-rhinois et Haut-rhinois doit aussi permettre la facilitation du nomadisme. En effet, les salariés des Services régionalisés mais aussi des autres Services sont amenés à se déplacer de façon croissante entre les sièges et vers les antennes décentralisées. Ils doivent pouvoir, où qu'ils se trouvent, avoir accès à leurs différentes données informatiques.

De plus, l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, catalyseur dans l'orientation régionale des Chambres d'Agriculture avec le projet «Terre d'Avenir», réfléchit quant à elle déjà aux futurs outils informatiques qui seront préconisés pour la gestion des établissements. Les différents cahiers des charges de ces nouveaux outils sont clairement inscrits dans un contexte régional. Leur déploiement dans notre région se fera début 2012.

Toutefois, si ces nouvelles orientations sont à la base de la création du «Pôle Informatique Régional», les intérêts de cette mutualisation des moyens humains et techniques sont multiples.

Le premier est sans aucun doute la mutualisation des coûts et l'optimisation des installations. La centralisation des applications et des informations évite en effet la multiplication des matériels et des licences.

Ajoutons, pour être complet, la rationalisation, des abonnements de télécommunication, de la sécurité, des intervenants tout autant que celle des compétences humaines présentes dans les deux départements au service de l'ensemble des salariés.

A l'aube de cette nouvelle année, tous ces arguments ne sont pas qu'un vœu pieu. En effet, si la régionalisation du Pôle Informatique n'est effective que depuis le 1er janvier, plusieurs projets ont déjà été lancés et pour certains finalisés.

Le premier est la mise en place d'un système de visioconférence.

Après la rédaction d'un cahier des charges régional et des tests sur les différents sites, un choix commun de fournisseur et de matériel a été fait. La solution a été mise en place en juin 2010. Elle permet d'éviter les déplacements coûteux en temps et en argent entre les deux départements mais aussi avec les autres départements français déjà équipés, tout en multipliant les échanges. Elle s'inscrit aussi dans le projet national de protection de l'environnement. L'informatique pouvant aussi contribuer à l'amélioration du bilan carbone.

Le deuxième projet a été l'interconnexion des établissements départementaux au travers d'un réseau privé et sécurisé.

Ce projet, qui a été réalisé au courant de l'automne, a permis d'anticiper la régionalisation des Services en offrant à l'ensemble des salariés la possibilité de se déplacer sur les sites des deux Chambres d'Agriculture en maintenant la continuité d'accès à leurs données (messagerie, fichiers bureautique, applications...). Il a permis aussi la mise en place d'espaces de travail pour les Services régionalisés. Ceci, bien évidemment, en garantissant la sécurité des informations échangées et stockées.

Ces projets ont amorcé la tendance et nous permettent de nous engager sur les prochains défis à venir.

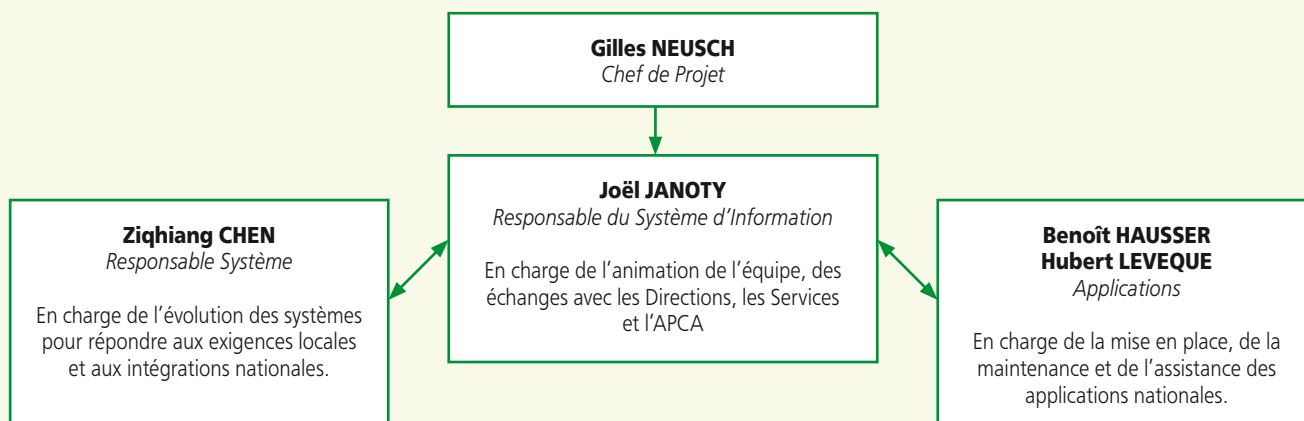
Ils sont nombreux pour le Pôle Informatique car la régionalisation des moyens informatiques n'est pas qu'un projet technique.

Il s'inscrit en dans un contexte de mutualisation globale des Services et donc d'harmonisation, de partage et de centralisation de données entre les départements. A court terme le système d'information devra répondre aux exigences de l'ensemble des salariés des deux départements afin de répondre au mieux aux besoins, aux attentes et surtout aux obligations de nos agriculteurs mais aussi à ceux de nos entreprises engagées dans une démarche qualité.

Joël JANOTY

Responsable du Système d'Information
Chambre Régionale d'Agriculture d'Alsace

Organigramme



Le service régional «Formation Emploi»

Depuis le premier janvier dernier, les chambres départementales d'agriculture ont décidé de mettre en commun les moyens qu'elles consacraient jusqu'à présent à la formation et à la promotion des métiers au sein d'un Service régional «Formation Emploi», né de la fusion des deux services départementaux. Ne pas se contenter d'additionner les deux services départementaux, réorganiser pour mieux couvrir le territoire et mieux répondre aux besoins en matière de promotion métiers et de formation des agriculteurs, tels ont été les challenges fixés pour ce nouveau Service par les présidents des deux chambres d'agriculture et relayé par le président du service, Paul Schiellein et Marc SCHNEIDER, respectivement Président et Vice-Président du Service Régional Formation Emploi.

Ainsi, en matière d'apprentissage, l'installation d'un nouveau logiciel multi-sites, commun aux antennes de Schiltigheim et Sainte Croix, en plaine et une organisation administrative revue, permettront l'enregistrement et le suivi permanent des contrats d'apprentissage. De même, l'adhésion de la chambre régionale d'agriculture au site Internet www.apprentissage-alsace sous l'égide de la Région, permet dès à présent aux entreprises agricoles de mieux diffuser leurs offres de places d'apprentissage. Enfin, le suivi des versements

effectués par les entreprises régionales a pour objectif d'améliorer la collecte de la taxe d'apprentissage et le financement des Centres de Formation d'Apprentis Agricoles.

La promotion des métiers de l'agriculture constitue aussi un enjeu important qui fait l'objet des efforts du service formation : développer les liens avec les acteurs de l'orientation et les collèges sera une priorité de l'année 2011, de même que le développement du réseau des correspondants métiers, ou renforcer la participation de la chambre d'agriculture aux forums métiers et autres manifestations en faveur de la promotion des métiers, particulièrement en centre Alsace.

Un nouveau site Internet en faveur du développement des stages

<http://extranet.haut-rhin.chambagri.com> / [web](http://STAGES_web) : depuis le début de l'année, trouver un stage en exploitation est devenu plus simple pour les élèves de l'enseignement agricole. Ce site, élaboré en partenariat avec les Lycées agricoles regroupe près de 2900 adresses d'exploitations et d'entreprises de stage en alsace et dans les dé-

partements limitrophes. En cours de finalisation, il permet la recherche d'adresses par thèmes ou productions et fournit les coordonnées de ces entreprises ayant déjà accueilli des stagiaires. Parallèlement, la chambre d'agriculture propose toujours des conventions de stage découverte afin de permettre aux jeunes de découvrir les métiers de l'agriculture et du paysage et d'envisager une formation dans ces métiers.

Un centre de formation plus efficace:

dès ce printemps, le service formation adhère à la démarche qualité préconisée par l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, en vue d'obtenir la certification qualité début 2012. Dès à présent il met en œuvre les obligations en rapport avec cette démarche qualité afin d'améliorer le service rendu aux participants aux sessions de formation qu'il organise. Le catalogue des sessions de formation proposées par la chambre d'agriculture sera bientôt accompagné d'un outil «en ligne» permettant de connaître les nouvelles propositions et de s'inscrire en ligne.

Enfin, la nouvelle promotion de «l'école des cadres», forte de 16 participants dans le Bas-Rhin et 14 Haut-Rhin a entamé sa formation en novembre dernier avec un programme harmonisé entre les deux groupes et des activités communes.



CHAMBRE
D'AGRICULTURE
HAUT-RHIN ALSACE
Service Formation-Emploi

Organigramme du Service Régional Formation-Emploi

Président : Paul SCHIELLEIN
Vice Président : Marc SCHNEIDER
Directeur Référent : Aimé LICHTENBERGER
Chef de Service : Emmanuel MOLARD
03 89 20 97 50 - e.molard@haut-rhin.chambagri.fr
Adjoint au Chef de Service : Sébastien LIBBRECHT
03 88 19 17 07 - s.libbrecht@bas-rhin.chambagri.fr

Formation Continue des Agriculteurs	Apprentissage	Promotion des Métiers	Ecole des Cadres
<p>Référent ALSACE : Jean-Paul RINGEBLEM 03 89 20 97 72 j.ringeblem@haut-rhin.chambagri.fr</p> <p>Chargé de la formation continue des agriculteurs 06 Jean-Paul RINGEBLEM 03 89 20 97 72 j.ringeblem@haut-rhin.chambagri.fr</p> <p>Chargé de la formation continue des agriculteurs 07 Sébastien LIBBRECHT 03 88 19 17 07 s.libbrecht@bas-rhin.chambagri.fr</p>	<p>Référent ALSACE : Florence COCHON 03 89 20 97 36 f.cochon@haut-rhin.chambagri.fr</p> <p>Chargés de l'apprentissage 06 Florence COCHON 03 89 20 97 36 f.cochon@haut-rhin.chambagri.fr Humbert VALLIER 03 88 20 97 44 h.vallier@haut-rhin.chambagri.fr</p> <p>Chargée de l'orientation 07 Valérie HERBERT 03 88 19 55 59 v.herbert@bas-rhin.chambagri.fr</p>	<p>Référent ALSACE : Valérie HERBERT 03 88 19 55 59 v.herbert@bas-rhin.chambagri.fr</p> <p>Chargé de la Promotion des Métiers 06 Humbert VALLIER 03 88 20 97 44 h.vallier@haut-rhin.chambagri.fr</p> <p>Chargée de la Promotion des Métiers 07 Valérie HERBERT 03 88 19 55 59 v.herbert@bas-rhin.chambagri.fr</p>	<p>Chargé de l'Ecole des Cadres 06 Jean-Paul RINGEBLEM 03 89 20 97 72 j.ringeblem@haut-rhin.chambagri.fr</p> <p>Chargée de l'Ecole des Cadres 07 Valérie HERBERT 03 88 19 55 59 v.herbert@bas-rhin.chambagri.fr</p>

Antennes :

STE CROIX EN PLAINE : Ghislaine SENG (TEL. 03 89 20 97 75 - Mail. g.seng@haut-rhin.chambagri.fr)
Véronique SPAETY (T. 03 88 20 07 16 - Mail. v.spaety@haut-rhin.chambagri.fr)
SCHILTIGHEIM : Christine STADLER (TEL. 03 88 19 17 24 - Mail : c.stadler@bas-rhin.chambagri.fr)

Adresses postales :

SIÈGE : CHAMBRE REGIONALE D'AGRICULTURE - 2 rue de Rome - 67300 SCHILTIGHEIM
Annexe : Maison de l'Agriculture - 11 rue Jean Mermoz - 68127 STE CROIX EN PLAINE

Le contrat d'objectif Formation emploi «métiers de l'agriculture»

Conjuguer les efforts et prendre en compte les besoins professionnels en matière de compétences



culteurs et pépiniéristes d'Alsace, la FRSEA (Grandes Cultures, productions spéciales & élevage), la Commission Paritaire Régionale de l'emploi (C.P.R.E.) en agriculture, et les organismes paritaires financeurs de la formation continue des actifs des entreprises, représentés par le Fonds national d'Assurance Formation des Salariés des Exploitations et entreprises Agricoles (FAFSEA) et le Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant (VIVEA).

Enfin des représentants de Pôle Emploi, de l'APCITA, de la DIRECCTE ont participé aux travaux préparatoires.

Ce contrat d'objectifs «métiers de l'agriculture» portera sur les secteurs «Agriculture et élevage», «horticulture», «maraîchage», «viticulture» et les «métiers du paysage». Compte tenu de l'amplitude du champ du COT, le premier objectif opé-

tionnel consistera à se doter d'un observatoire des métiers et compétences, qui sera aussi utile à la Région qu'aux professionnels de ces secteurs.

Trois orientations principales ont été retenues ;

- Renforcer la connaissance des métiers et débouchés de l'agriculture et des secteurs proches afin de mieux répondre aux besoins du secteur en matière de formation ;
- Faciliter l'installation et permettre le développement des entreprises agricoles et du paysage ;
- Développer les partenariats, pour un pilotage efficace de la politique relative à la formation professionnelle dans le domaine agricole.

Déclinées en 10 actions concrètes, ce contrat d'objectifs territorial fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation de sa mise en œuvre.

La première mission des Régions, et donc de la région Alsace, est d'assurer le financement de la formation professionnelle à l'attention des jeunes et des demandeurs d'emploi. On comprend immédiatement l'importance de cette mission et de ses conséquences pour la population régionale. Et c'est peu dire que cette mission n'est pas prise à la légère par la Région Alsace qui a investi 65 millions d'€ en 2010 pour la construction et la rénovation des lycées, consacré 45 millions au financement de la formation professionnelle, et près d'un million pour les formations continues agricoles proposées par les CFPPA d'Obernai et de Rouffach.

Dans ce contexte, le **contrat d'objectif territorial** est un outil qui permet à la Région de bien cibler l'engagement de ses moyens en fonction des besoins des branches professionnelles et en accord avec celles-ci. 2010 aura vu la préparation d'un contrat d'Objectif territorial «métiers de l'agriculture et du paysage» qui sera signé dans les premières semaines de cette année.

L'Etat naturellement un partenaire essentiel dans l'élaboration de ce contrat, de même que l'ensemble des organisations professionnelles agricoles qui ont apporté leur contribution active. En effet, autour des trois signataires de ce contrat «métiers de l'agriculture» le président de la Chambre Régionale d'Agriculture, l'Etat représenté par le Préfet de Région, et le président du Conseil Régional d'Alsace, de nombreux partenaires ont contribué à la préparation de ce document : les services de la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), en tant qu'autorité académique de l'enseignement agricole, le rectorat, les Chambres d'Agriculture du Bas et du Haut-Rhin, l'UNEP (Union Nationale des Entreprises de Paysages), l'Association des Viticulteurs d'Alsace, FLHOREAL pour les horti-



La contribution de la Chambre régionale au projet de contrat de développement des formations professionnelles

Lors de sa réunion du 03 février dernier, la Région Alsace a auditionné la Chambre Régionale d'Agriculture ainsi que les autres compagnies consulaires concernant le projet de Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles CCREFP).

Comme son nom l'indique, le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles définit les orientations et priorités que se donne la Région Alsace pour les 5 années à venir concernant ses engagements en faveur de la formation professionnelle. Rappelons à cet égard que le financement de la formation professionnelle est une des compétences principales des Régions.

En préambule de cet avis, Paul SCHEILLEIN, Président du service Formation régional a rappelé l'existence d'un appareil d'éducation et de formation spécifique à l'agriculture et rattaché directement au ministère de l'agriculture, qui en est l'autorité académique. Il a en outre rappelé qu'en Alsace, les établissements d'enseignement agricole sont répartis sur l'ensemble du territoire (pour mémoire, Bouxwiller; Obernai-Erstein; Wintzenheim et Rouffach), et l'attachement de la profession à ces établissements.

Par ailleurs, la Région, la DRAAF et la profession agricole ont élaboré ensemble en 2010 un Contrat d'Objectifs «métiers de l'Agriculture et du Paysage» dont la signature interviendra au printemps 2011. Ce projet commun a naturellement permis de regrouper de formaliser l'ensemble des propositions d'actions et de partenariats de la profession et de l'enseignement agricoles.

La Chambre d'Agriculture a apporté son éclairage sur les enjeux principaux en matière de formation professionnelle que constituent «la promotion des métiers», l'adéquation des formations aux besoins professionnels, aussi bien en flux que quali-

tativement, le renforcement des actions en faveur de l'identification et de l'analyse des besoins, et le nécessaire renforcement d'un pilotage partagé des actions et stratégies en ce qui concerne la formation professionnelle initiale ou continue.

1) la promotion des métiers et des formations professionnelles:

L'agriculture et les formations de l'enseignement agricole souffrent d'une image partiellement brouillée dans le grand public: contrairement à la croyance généralement répandue, ces formations offrent des débouchés qui vont bien au-delà des secteurs de la production agricole.

Ce nécessaire renforcement des actions en faveur de la promotion des métiers de l'agriculture sera l'un des objets principaux du Contrat d'Objectifs «métiers de l'agriculture et du paysage», dont la mise en œuvre est d'ores et déjà entamée.

2) l'adéquation des formations aux besoins professionnels, tant en flux que qualitativement:

Lors de son intervention, rappelée dans la présente contribution, la Chambre d'Agriculture n'a pas rappelé l'ensemble des filières, modalités et contenus de formation qui semblent devoir être mis en œuvre. Ils sont en effet précisés en détails dans le «Programme Régional de l'Enseignement Agricole» (PREA) élaboré sous l'égide de la DRAAF-SRFD avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement et de la formation agricoles. Ce projet définit les priorités et modalités d'application pour la période 2009-2014 et répond de façon très opérationnelle pour l'agriculture à une grande partie du questionnement du Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles. A ce titre, il pourra constituer une annexe utile à ce PRDFP.

Notons encore que, conformément aux orientations du PREA, les établissements s'organisent progressivement en «pôles de compétences».

Le renforcement des actions en faveur de l'identification des besoins de l'agriculture supposera de relancer ou dynamiser le développement d'un observatoire des métiers spécifique au secteur agricole, et de disposer d'outils de diagnostics permettant de mieux connaître l'insertion professionnelle des jeunes issus des formations agricoles (avec comme partenaires les branches professionnelles, l'OREF, Pôle Emploi, l'APECITA, la MSA etc.). Il nous semble en outre que le pilotage de ces actions relève de la compétence de la Région, ou et c'est ainsi que ces actions ont été inscrites dans le projet de contrat d'objectifs. Ceci nous apparaît d'ailleurs en totale cohérence avec le Contrat de Plan Régional de Développement des Formations Professionnelles.

Enfin, considéré du point de vue qualitatif, la recherche de l'adéquation des formations aux besoins doit être envisagée sous l'angle des flux, et des contenus, en particulier concernant les évolutions technologiques des métiers, la meilleure prise en compte des enjeux du développement durable et l'enjeu prioritaire de l'installation des jeunes et du renouvellement des générations. Cet enjeu qualitatif vaut aussi bien pour les formations initiales (scolaires ou par la voie de l'apprentissage) que pour la formation continue.

3) le renforcement du pilotage partagé:

Par la voix du Président du Service Formation Régional, la profession a rappelé enfin son souhait de la mise en place d'une commission consultative «formation continue agricole» dont le pilotage pourrait être assuré par la Région et dont l'objectif serait, en articulation avec le CREA et le CCREFP d'améliorer le pilotage des actions développées dans le cadre des financements de la formation continue.

La chambre Régionale d'Agriculture remercie la Région d'avoir sollicité son avis sur ce projet de PRDFP et se félicite de la volonté et du climat de partenariat qui prévalent entre la Région Alsace et les différentes branches professionnelles de l'agriculture.

L'Agriculture face aux défis environnementaux:

Application dans une exploitation alsacienne

Au titre de l'environnement, les exploitations sont confrontées aux deux grands enjeux que sont la qualité de l'eau et la biodiversité. Ces enjeux s'appliquent dans des périmètres cartographiés précisément, sur lesquels les pratiques agricoles sont réglementées et encadrées.

La société impose en complément d'autres zonages, en particulier au titre des trames vertes, des plans de préventions des risques, des Bonnes conditions agricoles et environnementales. L'ensemble de ces zonages avec leurs cortèges de contraintes variables et adaptées à chaque zonage s'appliquent sur le parcellaire de l'exploitation entraînant pour l'exploitant des modifications de pratiques et parfois des interdictions d'exploiter.

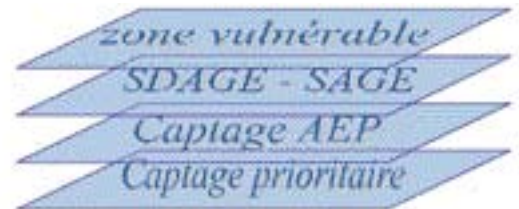
Des zonages au titre de la Qualité de l'eau

Sur l'ensemble des 2 départements s'impose à tous les agriculteurs, le **Règlement Sanitaire Départemental** avec des prescriptions concernant l'implantation des bâtiments d'élevage afin que des distances d'éloignement minimales soient respectées pour préserver la qualité de l'eau et ne pas occasionner de nuisances aux tiers. Il en va de même pour le stockage et l'épandage des déjections avec des spécificités selon leur nature (lisier, jus de silo...), les sols et les périodes climatiques (voir graphique dans l'exemple).

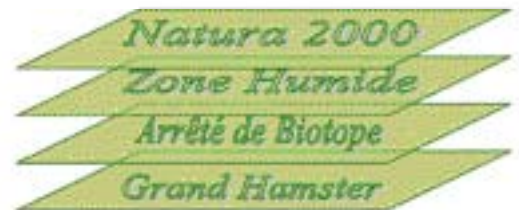
Lorsque le cheptel dépasse certains seuils, le **Règlement Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE)** complète et renforce ces obligations concernant les bâtiments, le stockage des déjections et l'épandage des effluents.

Ces deux réglementations sont très contraignantes pour les distances d'épandage à respecter lorsque l'exploitation est confrontée à de multiples cours d'eau, à des parcelles en pente, à une extension constante des zones de captage et enfin une urbanisation croissante. Peu à peu, les surfaces d'épandage se restreignent mettant en péril les élevages, en particulier en zone de montagne. Sur une vaste zone qui couvre toute la plaine d'Alsace à l'exception de la montagne vosgienne, le **4ème programme de la Directive Nitrates** reprend et renforce les obligations des règlements RSD et ICPE et rajoute des obligations de couverture hivernale du sol, de raisonnement et d'enregistrement des pratiques concernant la fertilisa-

● **QUALITE de L'EAU**



● **BIODIVERSITE**



● **ATTENTE SOCIETALE**

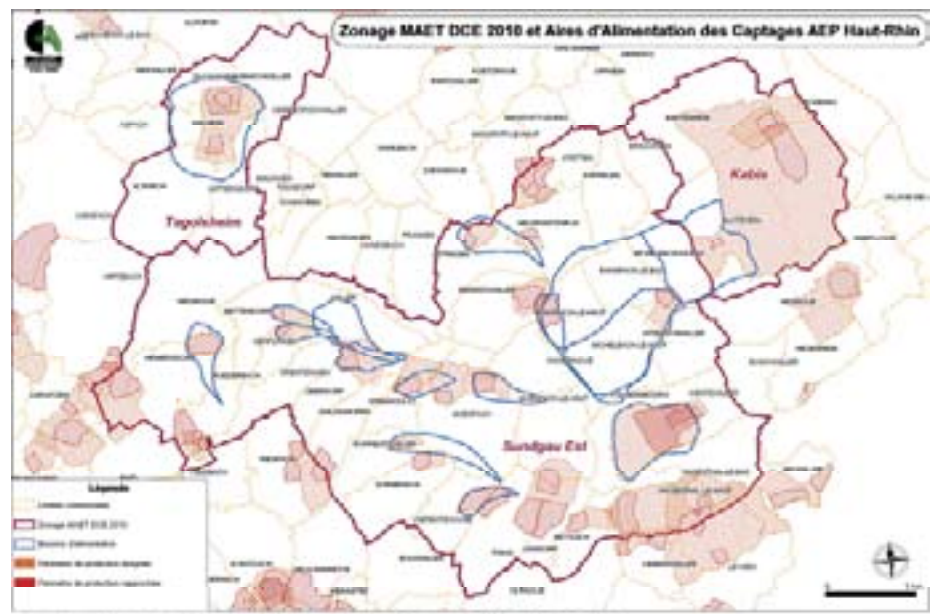


tion azotée et d'interdiction de labour des prairies permanentes.

Les **zonages du SDAGE** (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux) et du **SAGE** (schéma d'aménagement et de gestion des eaux) établis par Bassin proposent des «démarches» locales en perpétuelles évolutions.

Les **captages d'Alimentation en Eau Potable**

imposent des contraintes particulières, notamment dans les périmètres rapprochés, parfois associées à des interdictions relatives au pacage des animaux et à l'épandage des effluents d'élevage. Peu à peu, ces captages dont les localisations ne sont pas concertées et opportunes ont des périmètres dont la taille augmente «démésurément» et des prescriptions destinées à lutter



contre les pollutions diffuses apparaissent désormais dans les obligations.

Les contraintes qui s'imposent alors aux exploitations peuvent remettre en cause le fonctionnement même de certaines exploitations d'élevage. Certains captages plus pollués... sont désormais considérés comme **Prioritaires**. Ils sont soumis à une réglementation qui fixe un objectif de résultat en terme de qualité de l'eau, et non plus de moyens, rendant l'agriculteur responsable en cas de non atteinte des objectifs, même s'il a engagé des moyens «raisonnables» pour atteindre ces objectifs. Cette réglementation qui s'impose déjà, reste d'ailleurs incomplète puisque les résultats à atteindre manquent de clarté, les modalités d'évaluation pas définies et les sanctions éventuelles non précisées.

Par contre, les délais fixés pour obtenir des résultats sont très courts.

Dès lors qu'ils appliquent les mêmes pratiques, on constate aussi que les exploitants ne sont pas tous exposés aux mêmes risques et aux mêmes contraintes.

Des zonages au titre de la BIODIVERSITE

Dans les périmètres **NATURA 2000**, 2 types de zonages se complètent ou se superposent: les Zones Spéciales de Conservation (ZSC), classées au titre de la Directive «Habitats» et les Zones de protection Spéciale (ZPS), classée au titre de la Directive «Oiseaux».

Les obligations concernent la conservation ou le

rétablissement d'un état favorable au maintien à long terme des habitats et des populations animales et végétales. En agriculture, ces zonages sont gérés de façon contractuelle par le biais des MAET (Mesures Agri-Environnementales Territorialisées) ou à travers une charte de bonnes pratiques. La plupart des aménagements doivent en outre faire l'objet d'une étude d'impact préalable.

Viennent en complément, l'ensemble des **zones de protection du Grand Hamster et de son milieu de vie**. La destruction volontaire de ces rongeurs ou de leurs terriers y est interdite et des MAET et des contrats de gestion collective sont proposés pour inciter à la mise en place de rotations à base de céréales à paille ou de luzerne, et de techniques culturales favorables à l'espèce. L'obligation de réaliser une étude d'impact pour tous les projets d'aménagement ne concerne cependant pas les sorties d'exploitations agricoles.

Les **Réserves Naturelles Nationales et Régionales et les réserves biologiques domaniales** répondent à des impératifs de conservation du patrimoine naturel particulièrement fragile et menacé. Sur ces zonages, il y a interdiction de destruction ou de modification de l'état ou de l'aspect du territoire classé. Certaines activités y sont interdites ou réglementées avec cependant le souci du maintien des activités traditionnelles existantes lorsque celles-ci sont compatibles avec les intérêts de la protection.

Sur des zonages très proches des réserves citées précédemment, les **Arrêtés de Protection de Biotope (APB)** protègent par la loi des milieux naturels nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos et à la survie de certaines espèces animales ou végétales.

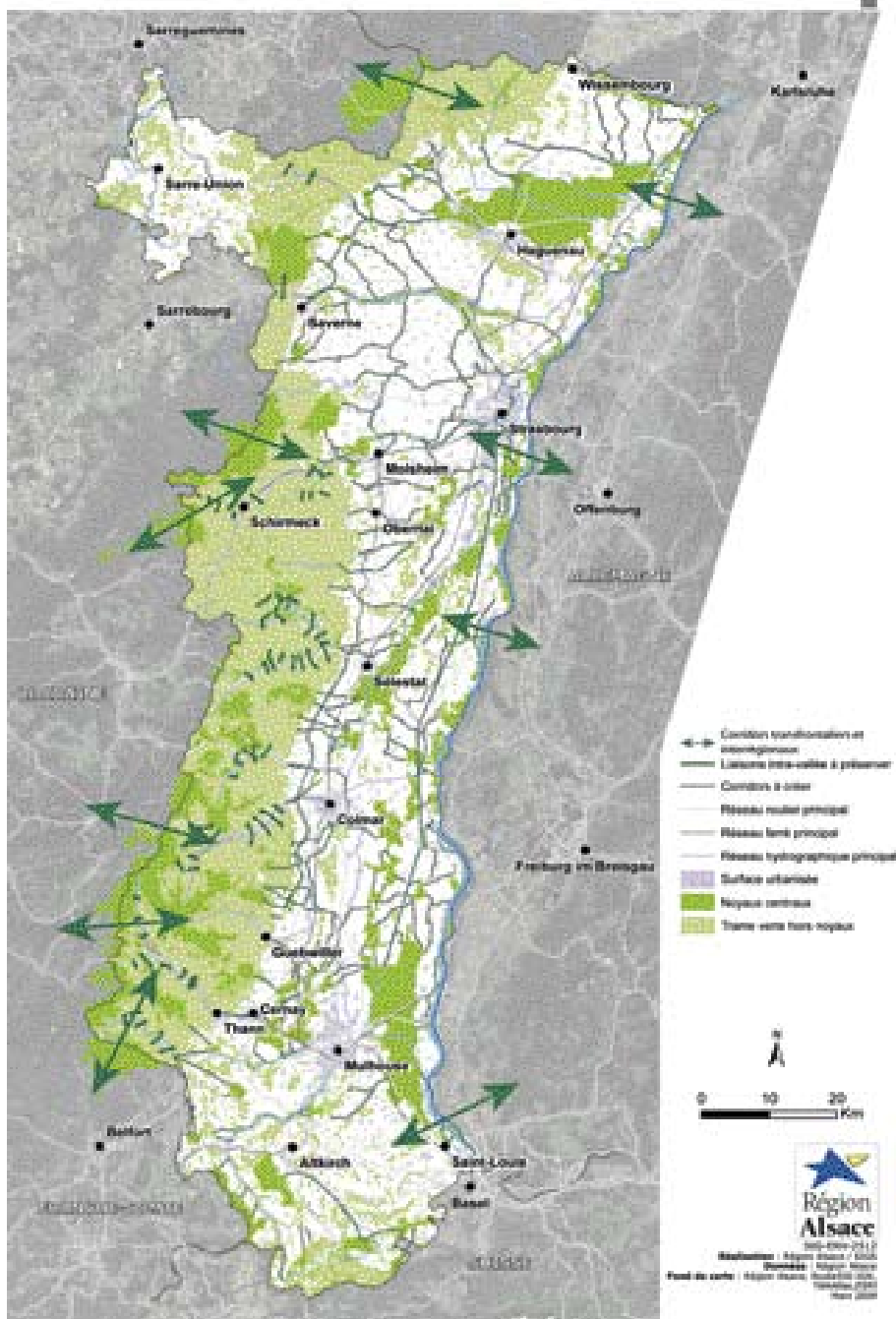
Les **Trames Verte et Bleue** définissent un maillage de continuités écologiques prenant en compte la variété des milieux et destinées à permettre le déplacement des espèces vivantes entre des noyaux centraux (massifs forestiers, zones naturelles protégées, Natura 2000...). Ces trames regroupées dans un Schéma Régional de Cohérence Ecologique, seront opposables aux tiers et s'imposeront aux collectivités et aux particuliers à travers les SCOT et PLU, avec dans certains cas des difficultés éventuelles d'implantation et / ou de développement de nouveaux bâtiments d'élevage.

Au titre de diverses attentes complémentaires de la société, d'autres zonages s'imposent aux exploitations agricoles

Les **plans de Prévention des risques**, ont notamment cartographié les zones inondables dans lesquelles un arrêté préfectoral limite les conditions de constructibilité et fixe l'obligation à chacun d'assurer en particulier le libre écoulement des eaux, de préserver les champs d'inondation et de mettre hors d'eau les produits dangereux.

La **protection des zones humides** est l'une des nouvelles priorités issues du Grenelle de l'environnement et répond à plusieurs enjeux: milieux à forte biodiversité, rôle épurateur pour la qualité de l'eau, rôle tampon pour la gestion quantitative de l'eau. Les remblais et exhaussements sont notamment interdits par le code de l'environnement lorsqu'ils dépassent certains seuils et concernent une zone humide remarquable (zonages établis

Stratégie de "Trame verte et bleue" en Alsace



par les Conseils Généraux) ou ordinaire (sur la base du type de sol ou de la présence de végétation caractéristique).

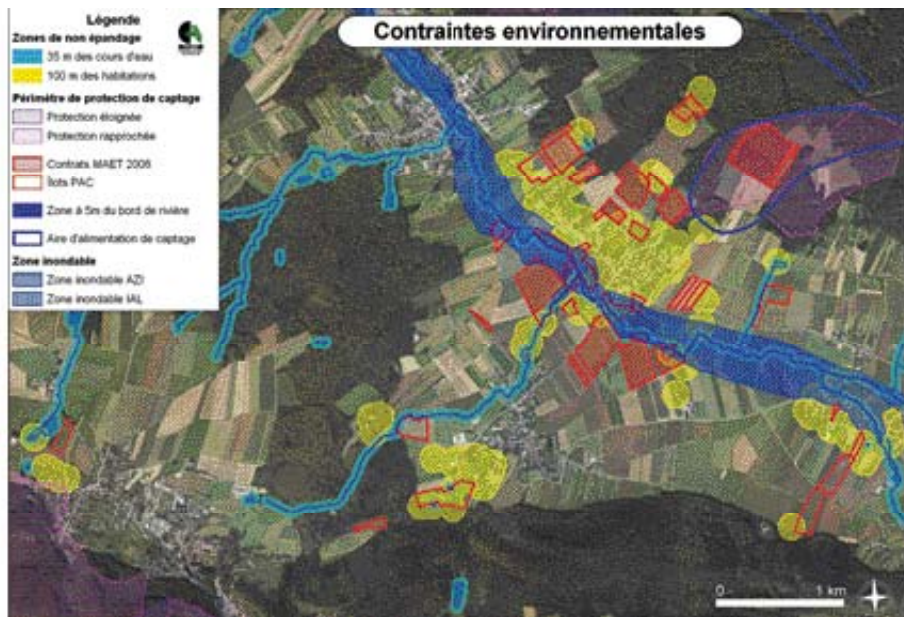
La mise en place de certains **aménagement nécessaires au développement économique** peut avoir des conséquences sur l'environnement que la Loi oblige alors de compenser. Ces mesures compensatoires peuvent avoir un impact sur l'activité agricole et se cumulent aux pertes de surfaces agricoles liées aux divers aménagements souhaités par la société.

Pour le Haut-Rhin, dans le cadre des GERPLAN, divers types de zonages sont proposés à la contractualisation de **Mesures Agro Environnementales Territorialisées MAET (zonages herbager, érosion, inondable, biodiversité et périmètre de protection AEP)**.

Dans le Bas-Rhin, les MAET sont mises en place sur des périmètres délimités en fonction des enjeux : périmètres et aires d'alimentation de captages d'eau pour l'enjeu qualité de l'eau, sites Natura 2000 ou par l'opérateur du projet agri-environnemental, afin d'adapter au mieux les pratiques agricoles aux enjeux du territoire.

Enfin, dans le cadre de la conditionnalité des aides PAC, chaque exploitant applique les **Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales** qui sont pour partie liées aux éléments fixes du paysage.

Ainsi, chaque exploitation doit disposer le long de ses parcelles bordant un cours d'eau, une bande en herbe de 5 mètres de large minimum. L'exploitant a aussi l'obligation de localiser pour 2011, 3 % de sa Surface en Éléments Topographiques (SET) et ce taux pourrait atteindre 5 % en 2012. Les éléments du paysage pris en compte pour atteindre ce pourcentage peuvent se répartir entre du gel fixe, des bandes tampons, du gel faune sauvage, fleuri ou mellifère, des haies, bosquets ou vergers haute tige, des lisières de forêt...



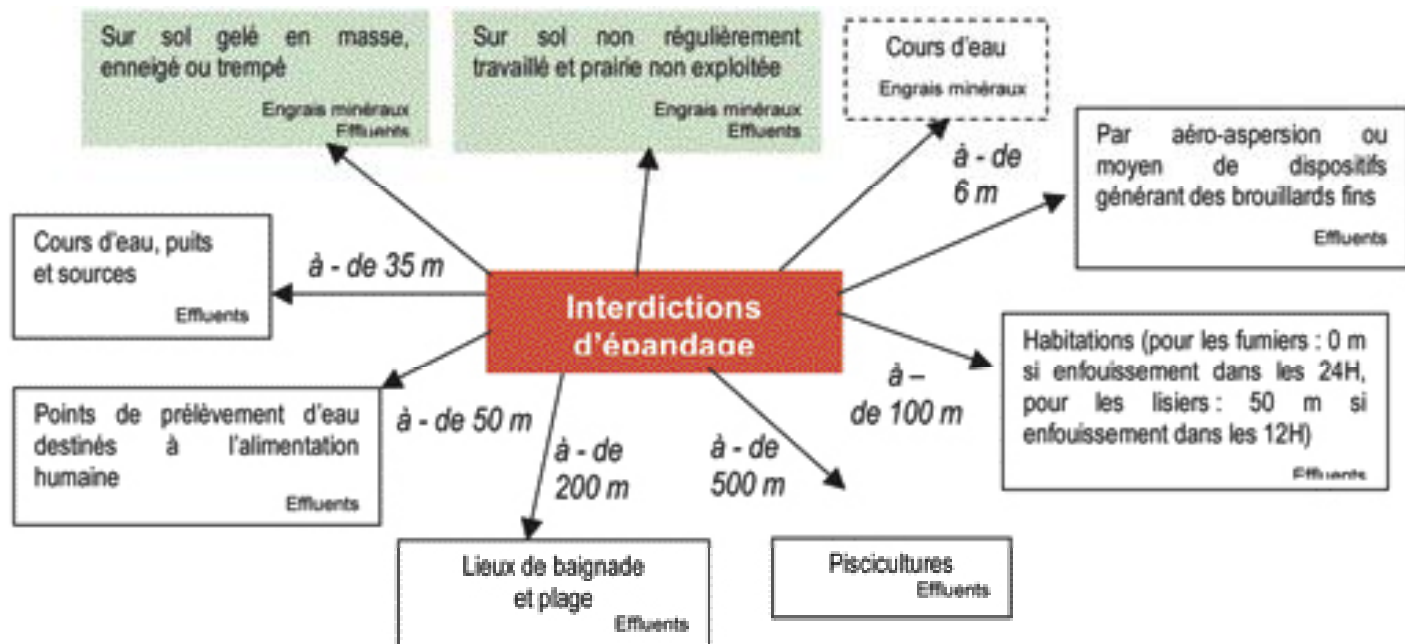
L'exemple d'une exploitation du SUNDGAU confrontée à ces différents zonages

Comme nous venons de le voir les contraintes sont multiples et diverses. Pour illustrer cette liste des zonages et des obligations, nous avons confronté une exploitation «classique» du Sundgau à ces différents zonages. Il s'agit d'une exploitation d'élevage de 87 ha avec un assolement blé, maïs, orge, prairies et un cheptel bovin de 225 UGB. L'exploitant doit respecter les contraintes suivantes liées aux épandages (voir schéma ci-dessous). L'implantation des bâtiments et du stockage des effluents doit respecter ces distances et 4 mois de capacité de stockage pour les effluents. L'ensemble des parcelles, en zone DCE est concerné par la directive Nitrates: les pratiques de fertilisation et traitement des cultures sont donc enre-

gistrées et l'exploitation ne peut plus remettre en cultures ses prairies permanentes. Elle est soumise aux obligations de couvert végétal hivernal et de gestion de la fertilisation minérale et organique.

Le cheptel de l'exploitation dépassant le seuil de 50 VL, l'exploitation est soumise à la réglementation ICPE et doit donc avoir un plan d'épandage des effluents, le respecter et plafonner ses quantités d'azote organique apportées à 170 kg d'N par hectare de surface épandable.

Sur les parcelles en captage prioritaire (ligne bleue au nord-est de la carte ci-dessus), l'exploitation sera contrainte, en cas de difficultés persistantes sur la qualité de l'eau, à une interdiction totale de fertilisation (organique et minérale) complétée éventuellement d'une interdiction de cultures annuelles, voire même de pâturage. Toute extension ou de construction de bâtiments d'élevage est aussi exclue sur ce zonage.





Zone **Herbagère**

Zone **Inondable**

Zone **Erosion**

Zone **Captage**

Zone **DCE**

Conséquence de ces différents zonages sur l'activité agricole Accompagnement proposé par les Chambres d'Agriculture

En cas d'augmentation du cheptel au-delà de 100 VL, l'exploitation devra présenter une étude d'impact des activités agricoles et sera soumise à la procédure d'enquête publique pour tout agrandissement des bâtiments.

Dans cette exploitation, l'exploitant a contractualisé 100 % de sa surface de grandes cultures en MAET réduction des traitements herbicides. Il s'est ainsi engagé à diminuer le traitement de ses cultures soit en diminuant la quantité utilisée, soit en substituant les traitements par des interventions mécaniques de désherbage du sol.

Toujours au titre des MAET, il a contractualisé des engagements à hauteur de 50 % de ses parcelles en herbe concernées par les zonages MAET herbager, inondable, érosion et captage. Sur chaque parcelle en herbe contractualisée, en fonction de leur localisation, il adaptera ses pratiques et sa fertilisation.

Enfin, les mesures BCAE l'obligent à localiser des bandes tampons, le long des cours d'eau, et des éléments topographiques qu'il a choisi de localiser en lisière de forêts

Indépendamment de la localisation de ses parcelles, au titre des arrêtés concernant l'utilisation des produits phytosanitaires, l'exploitant enregistre l'ensemble de ses pratiques et utilise des produits homologués pour la culture et la cible visée. Il dispose en complément des équipements adaptés pour le stockage des produits et leurs utilisations aux champs: local phytosanitaire, système de contrôle des remplissages, lavages et gestion de fond de cuve des pulvérisateurs.

Au titre de l'arrêté de zone de confinement concernant la Chrysomèle, à partir de 2011, il gère son assolement grandes cultures en assurant une rotation annuelle de une année sur 6.

L'articulation de tous ces documents selon des logiques plus ou moins contraignantes soulève de nombreuses difficultés : ces superpositions de zonages sont le fruit de «sédimentations» historiques de textes, d'outils juridiques, de procédures, d'institutions, d'opérateurs et d'organismes.

La lecture de ces dispositifs n'est pas aisée car ils changent souvent, se superposent et manquent parfois de cohérence entre eux. Les exploitants sont obligés ou fortement incités à adapter leurs pratiques, ce qui exige formation, échanges d'expérience, et souvent investissements en matériels.

Les contraintes environnementales qui s'appliquent sur ces zonages peuvent dans certains cas remettre fortement en question la pérennité de l'entreprise. Les entreprises ayant d'importantes surfaces en zones soumises à contraintes environnementales auront sans doute de plus en plus de difficultés à se développer, étendre la culture des céréales, fertiliser et faire pâturer les prairies.

Leurs stratégies de développement devront tenir compte et s'adapter au mieux à ces nouvelles contraintes.

En tant que Chambres d'Agriculture, nous veillons régulièrement à ce que les changements demandés par la société soient compatibles avec la pérennité des entreprises et nous accompagnons et formons chaque exploitant à l'adaptation de ses pratiques.

Parce que :

- les exploitants doivent visualiser tous ces zonages appliqués à leur parcellaire,
- chaque zonage a des contraintes et des cahiers des charges spécifiques,
- le non-respect de ces contraintes peut avoir de lourdes conséquences financières sur la pérennité de l'entreprise,
- chaque exploitant doit depuis 10 ans enregistrer ses pratiques, les exploitations peuvent désormais visualiser leurs parcelles lors de l'enregistrement de leurs pratiques avec le logiciel «mes par@elles». Celui-ci qui permet, au-delà de l'enregistrement informatisé des pratiques, de visualiser sur une cartographie de l'exploitation, parcelle par parcelle, les contraintes imposées par les différents zonages tout en se sécurisant face à l'administration.

Dominique DELPHIN

Directeur Général Adjoint
Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin

CONTACTS - mes par@elles

CA68 - Christine MARX : 03 89 08 97 61
CA67 - Anne HENNARD : 03 88 70 72 33

CONTACTS - Zonages environnementaux et informations réglementaires

CA67 :

Qualité de l'eau: Rémy MICHAEL - 03 88 73 20 20
Biodiversité: Philippe OSSWALD - 03 88 19 55 90

CA68 :

SIG - situation de l'exploitation face aux zonages: Jérémy GANTER - 03 89 20 97 09
Réglementation / Diagnostic RISQUES / Conditionnalité: Eric GRANVEAUX - 03 89 20 97 77



Revue régionale éditée par la Chambre d'Agriculture Alsace
Espace Européen de l'Entreprise - 2, rue de Rome - BP 30 022 Schiltigheim - 67013 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 19 17 17 - Fax 03 88 83 30 54
Directeurs de la publication : André JACOB et Aimé LICHTENBERGER
Photocomposition : COCCY
13, rue Jean Mermoz - 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE - Tél. 03 89 20 98 50
Imprimerie : MOSER - Z.A. Rue des Alpes - 68127 NIEDERHERGHEIM - Tél. 03 89 49 44 20
Dépôt légal : Mars 2011

Tous droits de reproduction subordonnés à autorisation préalable